
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(71^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 11 juin 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. Suite de la discussion, vote sur une motion de censure (p. 2107).

MM. Gérard Collomb,
François Porteu de la Morandière.

Rappel au règlement (p. 2110)

M. Pascal Arrighi.

Reprise de la discussion (p. 2110)

MM. Henri Nallet,
Michel Coffineau.
Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre
des affaires sociales et de l'emploi.

Clôture de la discussion générale.

Explications de vote :

M. Michel Delebarre.

Rappel au règlement (p. 2118)

M. Gabriel Kaspercit.

Explications de vote (*suite*) :

MM. Ladislas Poniatowski,
François Bachelot,
Jacques Godfrain,
Michel Peyret.

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 2126)

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

2. Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 2126).

3. Ordre du jour (p. 2126).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SUITE DE LA DISCUSSION ET VOTE SUR UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, les explications de vote et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par M. Auroux et soixante-deux membres de l'Assemblée (1).

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Gérard Collomb.

M. Gérard Collomb. Monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, arc-boutés sur des positions dépassées, ne résistant pas aux attraits de la démagogie la plus sordide, incapables de dépasser les limites d'une obstruction médiocre, c'est ainsi que les orateurs de la majorité ont voulu dépeindre la démarche des socialistes dans le débat qui vient de s'achever.

Leur démonstration aurait été plus percutante si, au cours de ces huit jours, les bancs de la majorité n'étaient demeurés désespérément vides, ce qui donne à penser qu'ils n'ont guère eu le loisir de pouvoir juger sur pièces.

M. Bernard Bardin et M. Michel Coffineau. Très bien !

M. Gérard Collomb. En fait, si certains mettent en avant la forme de nos débats, c'est sans doute, avant tout, parce que le fond les gêne.

Mais voyons les procès sans cesse répétés contre les socialistes.

Ils auraient multiplié les amendements de suppression. Or sur les quatre-vingt-dix amendements socialistes examinés, seize seulement tendaient à la suppression du projet ou de ses différents articles. C'était bien le moins pour un texte condamné par l'opinion publique, par toutes les centrales syndicales, par les organisations de chefs d'entreprise, les plus dynamiques et même par l'ancien ministre du travail de 1974 qu'apparemment les arguments de M. Chirac ou de M. Seguin n'ont guère convaincu.

(1) La présente motion de censure est appuyée par les soixante-trois signatures suivantes :

MM. Auroux, Delebarre, Evin, Coffineau, Balligand, Collomb, Grimont, Mme Frachon, M. Drouin, Mme Roudy, MM. Puaud, Goux, Christian Pierret, Mme Osselin, MM. Peuziat, Bassinet, Gourmelon, Alain Vivien, Roger-Machart, Mmes Soum, Trautmann, MM. Rodet, Nallet, Forgues, Carraz, Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Colonna, Bartolone, Bapt, Emmanuelli, Durrupt, Deledde, Chénard, Chupin, Garmendia, Mme Neiertz, M. Bellon, Mme Lalumière, MM. Le Balli, Oehler, Billardon, Patriat, Vauzelle, Menga, Malendain, Sitrn, Metzinger, Bockel, Mme Toutain, MM. Alfonsi, Adevah-Peuf, Mme Avico, MM. Destrade, Dhaille, Jean-Michel Boucheron (Charente), Jean-Paul Durieux, Fizbin, Chauveau, Moullast, Souchon, Strauss-Kahn, André Ledran, Mme Stievenard.

Alors, on nous objectera les quatre-vingt-dix amendements refusés par le ministre et qui concernaient la négociation collective au niveau des branches. Cet après-midi, M. Yvon Briant - qui, lui, a assisté aux débats - nous en a fait justice en constatant que si nous l'avions voulu, nous aurions pu multiplier à loisir ce type d'amendement. En fait, notre argumentation sur ces accords collectifs de branche tendait à démontrer - ce qui n'a pas encore été entièrement perçu par l'opinion publique d'ailleurs - que le texte de loi qui vient d'être adopté était encore plus pervers qu'il n'apparaissait à première vue, dans la mesure où il contribuait à démolir l'ensemble du dispositif contractuel élaboré depuis 1975.

La plupart des dispositions des conventions collectives en matière de licenciements s'appuient, en effet, sur la loi de 1975. C'est dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce projet de loi va faire tomber comme un château de cartes l'ensemble des conventions collectives. C'est ce que le caractère répétitif de nos amendements aurait permis de montrer et c'est pour cela d'ailleurs que le Gouvernement les a écartés.

Ainsi, les salariés vont se retrouver sans protection, ni légale ni contractuelle. Dès lors, ils seront bien obligés de négocier, mais, comme le disait M. Marchelli, résumant la pensée de toutes les organisations syndicales, « les pieds nus et la corde au cou ».

Christian Goux. Et la tête sur le billot !

M. Gérard Collomb. Est-ce à dire pour autant que les socialistes ont eu la pensée simplette que leur prêtait M. Barrot cet après-midi, selon laquelle le droit du travail en matière de licenciement économique serait arrivé à son degré le plus achevé ? C'est quelque chose que nous n'avons jamais prétendu. Ce que nous avons, par contre, affirmé avec force, c'est qu'on ne pouvait abandonner une procédure qui, au-delà de toutes ses imperfections, donnait un minimum de garanties aux salariés, sans, en même temps, compenser cette suppression par l'introduction de garanties nouvelles.

C'est pourquoi la majeure partie de nos amendements a consisté à essayer de proposer à la représentation nationale d'introduire dans la loi toute une série de garanties pour les salariés, et cela dans trois domaines essentiels : la protection individuelle des salariés menacés de licenciement économique ; une meilleure définition des procédures de consultation des représentants des salariés ; enfin, des alternatives possibles à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

Pour ce qui concerne la protection individuelle des salariés menacés de licenciement, nous avons souvent repris les clauses de protection prévues dans les accords de 1969 et de 1974 ou dans des conventions collectives élaborées depuis lors et qui visaient à introduire des garanties particulières pour les salariés les moins susceptibles d'opérer facilement leur reconversion - salariés âgés, femmes, handicapés - ou bien pour les salariés les plus exposés aux licenciements du fait de leurs fonctions dans l'entreprise : représentants du personnel, délégués syndicaux.

Sur ce premier point, qui a fait l'objet d'une trentaine de nos amendements, nous avons quelquefois reçu l'assentiment de tel ou tel député de votre majorité, mais jamais nous n'avons pu obtenir l'accord du Gouvernement.

M. le ministre des affaires sociales nous avait pourtant dit, au début de la discussion, que pour les licenciements de moins de dix salariés, ceux qui, après l'adoption du projet de loi, pourront être réalisés sans autre formalité qu'un simple entretien préalable, le Gouvernement serait ouvert aux réflexions de la représentation nationale. En fait, rien n'a trouvé grâce à ses yeux, pas même la garantie qui aurait pu apparaître comme un minimum, celle d'empêcher que se répète, tout au long de l'année, des licenciements de moins de dix salariés.

M. Christian Goux. C'est bien cela !

M. Gérard Collomb. Vous avez ainsi justifié les conseils donnés par M. Gattaz aux chefs d'entreprise, selon lesquels tous les licenciements économiques étaient désormais possibles, puisqu'il suffisait de licencier neuf salariés par mois tout au long de l'année.

Mme Peulette Nevoux. Exactement !

M. Gérard Collomb. Sur le deuxième point, la procédure de consultation, les vingt-six amendements ou sous-amendements que nous avons déposés visaient à faire en sorte que celle prévue par le texte de 1975 pour les licenciements de plus de dix salariés ait un contenu autre que formel.

Reste le troisième point. Nous avons, dans une démarche dont on voit mal comment on pourrait contester le caractère constructif, essayé de définir des mesures sans lesquelles la suppression de l'autorisation administrative ne peut qu'apparaître comme une mesure de revanche sociale et de dissension civile.

Nous vous avons d'abord fait remarquer que s'il n'existait que cinq pays dans la Communauté économique européenne à être dotés d'une autorisation administrative de licenciement...

M. Philippe Auberger. 5 sur 10, c'est une mauvaise note !

M. Gérard Collomb. ... il n'en était par contre aucun où, avant un licenciement économique, le chef d'entreprise n'ait au moins à procéder à la consultation d'une autorité administrative, ne serait-ce que pour que l'on puisse contrôler et, éventuellement, signaler au juge la violation des dispositifs contractuels.

En effet, et c'est là le point essentiel, nous vous avons indiqué que si les autres pays de la Communauté économique européenne ne subordonnaient pas la décision de licencier à l'autorisation d'une autorité administrative, ils faisaient, par contre, intervenir puissamment les organismes représentatifs des salariés qui, dans ces pays, ont des droits considérables en matière de contrôle des licenciements économiques. Nous vous avons donné l'exemple de la République fédérale d'Allemagne, celui de la Grande-Bretagne ou celui de la Suède.

Pour ce qui concerne notre pays, nous vous avons indiqué un certain nombre de pistes pour construire un dispositif voisin du leur : renforcement des structures représentatives dans l'entreprise - délégués du personnel, comité d'entreprise ou délégués syndicaux - et capacité pour ces derniers à intervenir plus activement en matière de licenciement économique. Nous vous avons également suggéré le renforcement des commissions paritaires de l'emploi.

C'est dire que nous avons, tout au long de ces huit jours, exploré les diverses voies des procédures contractuelles qu'appelaient M. Barrot de ses vœux cet après-midi. Mais, là encore, nous n'avons rencontré que refus, avec comme argument ce sophisme qui consiste à prétendre qu'on ne saurait anticiper sur la négociation collective.

Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, quand il s'agirait d'aller dans le sens du C.N.P.F. et de supprimer l'autorisation administrative de licenciement, on aurait tout loisir d'anticiper sur la négociation collective. Mais dès lors qu'il s'agirait de suggérer de compenser cette suppression par quelques mesures de protection nouvelle pour les salariés, ce serait une anticipation intolérable ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Christian Goux. Deux poids, deux mesures !

M. Gérard Collomb. La pauvreté de cette argumentation ferait sourire si, sous le cynisme des propos, n'apparaissait une fantastique volonté de retour en arrière et de remise en cause de toutes les protections acquises au cours des trente dernières années. A partir du moment où ce texte sera voté, il n'existera plus un seul pays de la Communauté économique européenne qui n'ait, en matière de licenciement, des dispositions aussi régressives que dans le nôtre.

C'est sans doute pourquoi, très au-delà de nos rangs, votre texte a suscité le malaise. C'est sans doute pourquoi il n'a eu le soutien que des secteurs les plus réactionnaires de votre majorité, vite relayés, vite dépassés par ceux qui se sont constitués, tout au cours du débat, en vos plus ardents défen-

seurs : les députés du Front national. *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Philippe Auberger. N'exagérons rien !

M. Willy Dimeglio. Il s'oublie !

M. Gérard Collomb. Le ministre du travail et de l'emploi, M. Séguin, aimait jusqu'alors à se donner des allures libérales, au sens politique du mot, à se laisser dépasser comme volontiers indépendant, comme incarnant une sorte de gauche de la majorité. Vous voilà aujourd'hui, messieurs les ministres, les prisonniers de tous vos extrémismes. *(Nouvelles exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Philippe Auberger. Ridicule !

M. Gérard Collomb. Craignez que ce ne soit pas là une solution très profitable pour notre pays.

La mobilisation économique que vous appelez de vos vœux dépend certes des chefs d'entreprise, mais elle dépend aussi de la capacité à mobiliser l'énergie de tous les salariés.

M. Daniel Collin. Valence n'est pas oublié ! On y revient vite !

M. Gérard Collomb. C'est pourquoi, en rompant l'équilibre que le gouvernement socialiste avait fini par instaurer...

M. Philippe Auberger. Mais non, vous confondez ! Ce n'est pas vous qui avez voté la loi de 1975.

M. Gérard Collomb. ... en brisant le consensus fragile qui s'était peu à peu réalisé dans l'entreprise... *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Mes chers collègues, n'interrompez pas l'orateur qui arrive certainement à la conclusion de son propos. *(Sourires.)*

M. Philippe Auberger. On l'espère !

M. Gérard Collomb. ... vous finirez par mettre en péril ces entreprises elles-mêmes que vous prétendez pourtant défendre.

Depuis cinq ans, les mouvements sociaux s'étaient fait rares. Les journées perdues pour cause de grève étaient devenues très minoritaires. A l'affrontement, on commençait peu à peu à substituer l'habitude du dialogue et de la concertation.

M. Serge Charlea. Bref, la vie en rose !

M. Gérard Collomb. Prenez garde, messieurs, de rouvrir vous-mêmes, par vos mesures, la guerre sociale ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Willy Dimeglio. Pas de menaces !

M. Gérard Collomb. Il est traditionnel d'entendre, dans vos rangs, se lamenter sur les syndicats français qui ne seraient pas aussi réceptifs que les syndicats étrangers aux nécessités de la compétitivité et aux contraintes de l'entreprise. Qui peut nier que l'attitude des syndicats et celle des salariés sont largement déterminées par celle du patronat ou du Gouvernement ?

M. Daniel Collin. Comme par hasard !

M. Gérard Collomb. C'est parce que vous contribuez à rouvrir dans notre pays des batailles qui auraient pu appartenir au passé qu'il est impérieux pour les représentants de la nation de voter la motion de censure que le groupe socialiste a déposée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. François Porteu de la Morandière.

M. François Porteu de la Morandière. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat...

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. Et madame ?

M. François Porteu de la Morandière. ... madame le secrétaire d'Etat, le Front national a voté la loi car, restant cohérents avec nous-mêmes et fidèles à nos choix essentiels, nous avons considéré qu'elle allait dans le sens de l'intérêt des travailleurs. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Coffineau. C'est une plaisanterie !

M. François Porteu de la Morandière. Nous voulons cependant dissiper d'emblée une équivoque qui plane sur cette assemblée : la gauche et l'extrême-gauche ont été hostiles au projet en y voyant surtout une loi favorable au licenciement.

M. Guy Ducloné. C'est curieux... J'ai cru que c'était effectivement cela. *(Sourires.)*

M. François Porteu de la Morandière. Le R.P.R. et l'U.D.F. ont conçu et intitulé celle-ci comme un texte à caractère administratif favorisant la reprise économique. Nous, nous avons voté cette loi parce que nous la croyons conforme à l'intérêt véritable des salariés, parce qu'elle est fondamentalement une incitation à l'embauche. Cela aurait dû être souligné par ses auteurs, alors que son titre ne reflète pas sa véritable finalité.

Pourquoi ce texte est-il favorable à l'embauche ? *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* Parce que actuellement de nombreuses entreprises ont procédé à des licenciements économiques et que, jusqu'à présent, elles n'ont pas le droit de réembaucher sans l'accord de l'administration ; parce que nous savons - et vous le savez aussi - que l'autorisation administrative de licenciement était une protection illusoire pour le travailleur *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* ...

M. Job Durupt. Qu'est-ce que cela change ?

M. Philippe Auberger. Il a raison !

M. François Porteu de la Morandière. ... parce que de nombreux employeurs, bien que prêts à embaucher aujourd'hui, y renoncent tant l'avenir est incertain, tant ils risquent, en cas d'échec, d'être pris dans le piège du refus administratif de licenciement.

Pour toutes ces raisons, il y avait blocage. Cette loi était donc nécessaire ; mais elle n'est pas suffisante.

Si certains patrons se contentent de licencier et n'embauchent pas, vous aurez perdu votre pari, monsieur le secrétaire d'Etat. *(« Eh oui ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Auroux. On ne parle pas avec l'emploi !

M. François Porteu de la Morandière. Vous avez fait sauter un verrou, mais vous ne parvenez pas à ouvrir la porte au grand courant de confiance qui, seul, était capable de provoquer l'embauche.

Nous avons voté ce projet. Mais ce n'était ni pour aider le Gouvernement ni pour faire plaisir au patronat *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)*...

M. Michel Coffineau. On l'a vu à la Bourse !

M. François Porteu de la Morandière. ... qui est bien capable de se défendre tout seul.

M. Jean Auroux. C'est vrai !

M. François Porteu de la Morandière. Nous l'avons fait pour les travailleurs, pour eux seuls. Mais c'est aussi pour eux que nous devons dénoncer les dangers de la loi dans sa forme actuelle, car nous ne voulons assumer aucune responsabilité dans l'échec probable de celle-ci. Soutien, oui ! Mais soutien critique.

M. Guy Ducloné. Vous voyez, monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'allez pas assez loin !

M. François Porteu de la Morandière. La loi risque d'échouer parce que le Gouvernement a manqué de courage sur quatre points essentiels.

M. Philippe Auberger. Nous sommes victimes de nos extrêmes !

M. François Porteu de la Morandière. D'abord, monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'avez pas voulu reconnaître dans ce projet la priorité d'embauche aux Français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Ce texte évo-

quait pourtant le choix dans l'ordre des licenciements. Déjà, lors de la discussion de la loi d'habilitation économique, nos collègues de l'U.D.F. et du R.P.R. ont joint leurs voix à celles des socialistes et des communistes pour repousser la proposition du Front national d'accorder la priorité d'embauche aux Français. Et pourtant, il s'agit, mes chers collègues, d'une nécessité évidente et fondamentale pour notre pays : il y a, en France, trois millions de chômeurs ; il y a, en France, cinq millions d'immigrés !

M. Georges Le Bail. Raciste !

M. Job Durupt. Démonstration simpliste !

M. François Porteu de la Morandière. Nous demandons, et les Français attendent de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une priorité pour l'emploi soit donnée à nos compatriotes et aux membres de la Communauté européenne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. Gérard Collomb. Xénophobe !

M. Georges Le Bail. Vous êtes la honte de la France en tenant de tels propos !

M. Philippe Auberger. Et vous avec le chômage !

M. François Porteu de la Morandière. Certains crieront à la xénophobie et au racisme.

M. Georges Le Bail. Il est honteux de tenir de tels propos !

M. le président. Monsieur Le Bail, je vous en prie !

M. François Porteu de la Morandière. Vous ne m'impressionnez pas, messieurs ! Les faits sont ce qu'ils sont !

M. Georges Le Bail. Raciste !

M. François Porteu de la Morandière. Voulez-vous, messieurs, me permettre de m'exprimer comme on vous a laissés parler ?

M. Georges Le Bail. Oui, mais nous, nous ne sommes pas racistes !

M. Jean Auroux. Tous les êtres humains ont le droit au travail !

M. le président. Poursuivez, monsieur Porteu de la Morandière !

M. François Porteu de la Morandière. Quelle xénophobie ? Nous ne demandons rien d'autre que ce qui a été fait en Suisse où une politique intelligente sur l'immigration et sur l'emploi a été poursuivie depuis vingt ans et où le chômage est actuellement au taux incompressible de 1 ou 2 p. 100. Les Suisses sont-ils xénophobes ?

Quel racisme ? Nous disons qu'il y a en France des Français de toutes origines raciales, que tous ont droit à une égale protection, qu'il s'agisse des Antillais, des Réunionnais, des Français d'origine africaine ou indochinoise, ou de nos compatriotes harkis qui ont choisi la France au péril de leur vie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)* Tous ces hommes-là ont droit à notre respect, à notre aide et à notre affection fraternelle. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Mais quelle que soit la couleur de leur peau ou leur religion, nous disons qu'ils sont des Français comme les autres. Et c'est pour eux aussi que nous combattons aujourd'hui en insistant pour que le Gouvernement leur donne une protection efficace vis-à-vis des immigrés.

Nous disons au Gouvernement : « Vous avez non seulement le droit, mais le devoir d'aider à trouver du travail en priorité tous ceux qui, sur notre sol, se considèrent comme des Français pour le meilleur et pour le pire, par rapport à ceux qui refusent notre civilisation, qui n'en prennent que les avantages, qui n'en acceptent aucun devoir et séjourment dans notre pays comme un vol d'oiseaux migrateurs. » *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Tous les pays européens ont une politique du travail favorable à leurs nationaux. Pourquoi la France n'aurait-elle pas la sienne ?

Qu'on ne nous dise pas qu'il s'agit d'une disposition inconstitutionnelle. L'article 2 du titre 1 de la Constitution affirme « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Mais il s'agit de

citoyens, c'est-à-dire de Français. Or la loi du 1^{er} juillet 1972 interdisant à un employeur de licencier de préférence des étrangers ou d'embaucher de préférence des Français va bien au-delà de ce cadre constitutionnel. Il faut être réaliste, mes chers collègues, le Gouvernement ne pourra pas résoudre le chômage...

M. Philippe Bassinet. C'est vrai !

M. François Porteu de la Morandière. ... s'il continue à refuser de reconnaître la priorité d'emploi aux Français. *(Applaudissements sur les bancs du Front national [R.N.])*

La deuxième erreur de la loi est sa lenteur.

Vous n'avez pas osé, vous n'avez pas voulu aller vite. La loi s'appliquera au 1^{er} janvier 1987. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, la confiance résulte d'une dynamique. Comment voulez-vous créer cette dynamique en annonçant des mesures qui ne prendront effet que dans sept mois ? Vous perdez du temps et le temps travaille contre vous. Nous en avons conscience. Le pays murmure qu'il n'y a rien de changé ; et il a raison.

La troisième lacune de votre projet est son imprécision.

Vous n'avez pas osé, là encore, être clair. Vous annoncez pour l'automne un projet de loi indéterminé et dépendant de négociations elles-mêmes indéterminées à intervenir entre le patronat et les syndicats. Comment peut-on lier le succès d'une loi aux résultats de négociations aussi aléatoires, surtout quand certains des partenaires sont fermement décidés à faire échouer votre projet.

M. Michel Coffineau. Le C.N.P.F., oui !

M. François Porteu de la Morandière. D'autres aussi !

Comment voulez-vous relancer la confiance dans l'investissement, dans l'embauche sur des bases aussi incertaines ?

La quatrième erreur de cette loi était d'avoir évoqué les négociations syndicales sans avoir, dans ce domaine, annoncé la moindre volonté de changement. Ici encore vous n'avez pas osé, vous n'avez pas voulu réexaminer les monopoles syndicaux qui constituent dans notre pays des féodalités remontant à 1945. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])* Certains syndicats assurent certes une représentation véritable des travailleurs, mais d'autres sont plus attachés, vous le savez bien, à la propagation du vieux dogme suranné de la lutte des classes qu'à la défense des intérêts de leurs adhérents. Plus de 80 p. 100 des salariés français ne sont inscrits à aucun syndicat ; cela laisse tout de même rêveur !

M. Alain Chénard. Vive les syndicats !

M. François Porteu de la Morandière. En évoquant les négociations syndicales de l'automne, vous auriez pu et vous auriez dû entrouvrir la porte à une possibilité d'évolution vers la fin des monopoles syndicaux. Vous ne l'avez pas fait et c'est très regrettable.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat...

M. Philippe Bassinet. Voilà la seule bonne parole !

M. François Porteu de la Morandière. ... il paraît que jadis vous avez créé cette autorisation administrative de licenciement et que, à l'époque, la gauche était très réservée sur l'utilité de ce projet qu'elle défend aujourd'hui.

M. Michel Coffineau. Nous l'avons amélioré !

M. Philippe Auberger. Vous étiez contre !

M. François Porteu de la Morandière. Je dis « réservée » par courtoisie ! Il est heureux que les uns et les autres aient évolué.

M. Michel Delebarre. Ne parlez pas de ce que vous ne connaissez pas !

M. François Porteu de la Morandière. En tout cas, cette mesure s'était révélée si nocive que même les socialistes s'en étaient aperçus. Nous sommes donc très heureux qu'aujourd'hui la nouvelle majorité ait pris des chemins différents. Nous souhaitons bien sûr que vous réussissiez, monsieur le secrétaire d'Etat...

M. Philippe Auberger. Merci !

M. François Porteu de la Morandière. ... mais ces quatre péchés capitaux que je viens de reprocher à cette loi, plus quelques solides fautes vénielles, nous obligent à vous mettre en garde.

Un proverbe bien français...

M. Job Durupt. Heureusement qu'il est bien français, celui-là !

M. François Porteu de la Morandière. ... affirme : « Qui ose gagne ».

Vous n'avez pas voulu, vous n'avez pas osé. Je le regrette. C'est pourquoi nous ne pensons pas que vous allez gagner. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

Rappel au règlement

M. Pascal Arrighi. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pascal Arrighi, pour un rappel au règlement.

M. Pascal Arrighi. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 71, alinéa 5. Je ne vous demanderai pas cependant d'appliquer cette disposition qui traite des injures adressées aux collègues.

M. Job Durupt. Vous avez raison, le discours que nous venons d'entendre était en soi une injure !

M. Pascal Arrighi. Je vous demande de me laisser m'expliquer.

Et je le ferai sur le ton le plus courtois qui soit.

M. le président. Monsieur Arrighi, faites votre rappel au règlement sans vous adresser, s'il vous plaît, à tel ou tel de vos collègues.

M. Pascal Arrighi. Je souhaite que, de tous côtés, l'Assemblée adopte le même ton.

Je dis à une partie de l'Assemblée qu'elle a le droit de soutenir des thèses tiers-mondialistes et je ne conteste ce droit à personne. Mais quand nous parlons de préférence nationale et de préférence européenne, il faudra bien qu'elle s'habitue à ce langage. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Collomb. C'est scandaleux !

M. Pascal Arrighi. Ce matin, dans l'édition « questions » du *Journal officiel*, j'ai lu une question écrite d'un ancien Premier ministre, qui est sans doute respecté sur plus d'un banc de cette assemblée.

M. Debré s'étonnait qu'à l'île de La Réunion on donnât une préférence pour l'emploi aux Mauriciens et demandait que la préférence française et insulaire soit maintenue à La Réunion.

M. Gérard Collomb. Quelle erreur !

M. Pascal Arrighi. Quand nous parlons de préférence nationale, nous ne disons pas autre chose. Messieurs les socialistes, il faudra bien que vous vous habituiez à ce langage ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Henri Nallet.

M. Henri Nallet. Madame, messieurs les ministres, après vous avoir écoutés, observés, questionnés pendant toute la semaine dernière, et particulièrement au cours de la journée et dans la nuit de samedi, je crois, sans passion ni parti pris, que nous sommes fondés à censurer votre gouvernement à l'occasion de cette loi.

Je le démontrerai sans multiplier les arguments après tout ce qui a été dit, sans chercher mes appuis à l'extérieur de votre projet, mais seulement en me tenant à votre texte lui-même, en m'efforçant d'en extraire la logique qui me paraît, au bout du compte, à la fois dangereuse et illusoire.

Votre texte supprime d'abord une réalité au nom d'un raisonnement sans preuve.

La réalité que vous avez décidé de supprimer est d'abord une garantie pour les titulaires actuels d'un emploi : l'autorisation administrative de licenciement. Il s'agit d'une mesure bien réelle, que vous le vouliez ou non, considérée par l'ensemble des salariés comme un acquis et vous la supprimez.

M. Serge Charas. Trois millions de chômeurs !

M. Henri Nallet. En effet, vous avez adhéré pour des raisons qui m'échappent, au moins du point de vue de la logique, au raisonnement assez simple, peut-être efficace, qui veut qu'en licenciant librement on pourra embaucher davantage. Curieuse logique !

M. Willy Diméglio. C'est évident !

M. Philippe Auberger. C'est ce qu'on observe tous les jours sur le terrain !

M. Henri Nallet. Or tous les responsables syndicaux, les observateurs reconnus,...

M. Willy Diméglio. Lesquels ?

M. Henri Nallet. ... les anciens ministres de l'emploi, qu'ils soient de droite ou de gauche...

M. Willy Diméglio. Lesquels ?

M. Henri Nallet. ... et aussi, pour faire bonne mesure, les jeunes chefs d'entreprise, nous affirment que, pour le moins, vous prenez des risques sociaux considérables pour des résultats en termes d'emplois tout à fait aléatoires. J'observe d'ailleurs que le ministre principal de ce Gouvernement, qui a défendu devant nous ce texte, s'est depuis quelques semaines tu sur l'objectif d'emploi.

M. Willy Diméglio. Il dit la vérité, lui !

M. Henri Nallet. Il ne cite plus un chiffre.

M. Philippe Auberger. Il évite de faire des promesses inconsidérées !

M. Henri Nallet. Bien que vous ayez des yeux et des oreilles, vous persistez. Pourquoi ? On pourrait en effet concevoir, comme cela fut dit samedi dans cet hémicycle, que le droit du licenciement dans notre pays fût mis à plat, qu'un vaste dialogue social s'instaurât sur cette question capitale. Il semble que vous n'en ayez pas l'intention, que vous soyez pressés, très pressés de supprimer cette fameuse autorisation de licenciement parce que, peut-être, vous poursuivez dans ce projet un autre objectif que l'emploi. Vous êtes pressés de faire adopter cette loi, car, comme le disait remarquablement le Premier ministre cet après-midi à cette tribune, ce projet fait partie d'un plus vaste dessein, dont vous vous êtes entichés depuis quelques mois : bouler l'Etat hors de l'économie, comme le disait l'un d'entre vous il y a quelques semaines. Dans cette croisade que prêchait avec une fougue qui m'a d'ailleurs surpris M. le Premier ministre,...

M. Jean-Paul Séguéle. Il a du talent, lui !

M. Henri Nallet. ... il s'agit dans ce projet de loi, de traquer toute présence de l'Etat, de la puissance publique, dans la relation sociale. On supprime donc toute autorisation, tout contrôle, tout ce qui pourrait ressembler à l'intervention de la puissance publique dans un moment particulier de la relation sociale qui est le conflit du travail.

M. Philippe Auberger. Et les tribunaux ?

M. Willy Diméglio. Vous aviez voté contre l'autorisation administrative de licenciement !

M. Henri Nallet. Mais attention ! Il y a là un nouveau danger, une nouvelle illusion.

Nouveau danger, car cette autorisation administrative dont viendrait tout le mal n'est qu'un élément d'un processus contractuel beaucoup plus vaste, beaucoup plus complexe, beaucoup plus lent aussi, au cours duquel les partenaires sociaux travaillent à trouver des solutions : il s'agit du plan social. C'est bien là le point central de la critique technique que nous nous sommes efforcés d'adresser à votre projet, car derrière l'autorisation administrative de licenciement, comme plusieurs orateurs du groupe socialiste l'ont démontré, mais aussi comme le disait tout à l'heure très remarquablement M. Barrot, il y a tout autre chose : la longue élaboration contractuelle de relations difficiles, délicates, entre employeurs et salariés.

M. Jérôme Lambert. Très bien !

M. Henri Nallet. En supprimant sans plus d'examen l'autorisation administrative de licenciement, c'est bien tout un édifice du contractuel et - pour reprendre les termes de certains de vos théoriciens que vous affectionnez particulière-

ment - de cette fameuse société civile que vous mettez à mal sans rien y substituer de solide. (*Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Godfrain. Vous avez voté contre, il y a dix ans !

M. Henri Nallet. Nouveau danger mais aussi nouvelle illusion, car croyez-vous vraiment, madame, messieurs les ministres, que, parce que vous l'aurez déclaré dans un texte de loi, vous allez éliminer toute forme de présence active de la puissance dans la relation sociale, dans le conflit du travail ?

Vraiment, à qui ferez-vous croire que vous allez par miracle cesser d'intervenir dans les conflits sociaux d'Epinal ou d'Egletons. (*Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Mais qui vous croira ?

M. Jean-Louis Goasduff. Vous serez là pour animer ces conflits ?

M. Henri Nallet. Non, vous ne le ferez pas, car l'Etat, depuis les origines de la France moderne, est, que vous le vouliez ou non, partie intégrante de notre développement économique et social. L'auriez-vous oublié qu'il vous suffirait de lire, ce soir, après le débat, si vous en avez le loisir, quelques pages de Braudel, ou bien, si vous n'en avez pas le temps, d'interroger M. Michel Debré - je regrette d'ailleurs qu'il soit absent - ou bien encore de vous interroger vous-mêmes, un instant, madame, messieurs les ministres, si cela vous arrive... (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi. Quoi !

M. Serge Charles. C'est inimaginable !

M. Jean-Louis Goasduff. Pourquoi ce mépris à l'égard des ministres ? On ne vous méprisait pas ainsi quand vous étiez ministre !

M. Henri Nallet. Cela signifie non pas que l'Etat ait à se substituer à l'entreprise, mais que l'un et l'autre ne doivent pas s'opposer comme s'ils étaient antagonistes.

Vous ne pouvez pas croire à cette théorie un peu courte de l'Etat, mais vous faites semblant, et certains d'entre vous d'ailleurs n'y réussissent pas si mal que ça.

M. Jean-Louis Goasduff. Nous avons créé des emplois, vous les avez supprimés ! Ne dites donc pas de bêtises ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, laissez, je vous prie, l'orateur poursuivre son propos.

M. Jean-Louis Goasduff. Et je sais de quoi je parle !

M. le président. Monsieur Nallet, vous avez la parole, et vous seul !

M. Serge Charles. Mais c'est lui qui a provoqué l'incident, monsieur le président, avec les propos qu'il a tenus !

M. Philippe Auberger. On n'a que faire de Braudel !

M. Gérard Collomb. Ce n'est pas une injure !

M. Serge Charles. Les socialistes n'ont pas de leçons à nous donner dans le domaine social et encore moins dans celui de l'économie !

M. le président. Monsieur Nallet, voulez-vous poursuivre, s'il vous plaît.

M. Henri Nallet. Monsieur le président, je ne demande que ça !

M. le président. Vous pouvez poursuivre. Votre micro est très puissant et il couvrira le brouhaha.

M. Henri Nallet. Monsieur le président, je vais, avec l'autorisation de M. Goasduff, tenter de continuer. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Louis Goasduff. Vous nous avez provoqués !

M. le président. Messieurs, je vous en prie, ne relancez pas la polémique. Monsieur Nallet, vous seul avez la parole, reprenez votre propos.

M. Eric Raoult. M. Nallet nous provoque !

M. Henri Nallet. Cette illusion sur le rôle de l'Etat dans les relations sociales ainsi dévoilée, que reste-t-il alors de ce projet de loi ? Un sacrifice symbolique, sans doute très important pour vous en termes électoraux, je ne le nie pas, mais dont vous n'avez peut-être pas, je vous en fais la grâce, mesuré tous les effets sociaux. Il vous fallait en effet, on vous l'a dit, donner un gage aux agités du libéralisme intégral qui hantent votre majorité, mais sans doute aussi payer le plus vite possible vos dettes à la fraction la moins dynamique de notre population productive, celle qui a toujours préféré le napoléon au brevet d'invention et la Suisse au grand large... (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Eric Raoult. Et Fabius et les antiquités ?

M. Serge Charlea. C'est indigne d'un ancien ministre !

M. Henri Nallet. ... celle qui a toujours vécu la lente construction du droit social comme une agression intolérable. Et, pour lui complaire, vous avez même fabriqué, en tout cas certains d'entre vous, avec le C.N.P.F. ce discours clinique selon lequel les employeurs, principales victimes des effets pervers d'une loi maladroite, seraient par elle inhibés, refoulant ainsi leur formidable désir d'embauche.

Encore une fois, vous n'y croyez pas vous-mêmes à ce brouet intellectuel que vous nous avez servi pendant des mois et des semaines.

M. Jean-Paul Séguéla. On ne vous demande pas de croire pour nous !

M. Henri Nallet. Car vous savez, comme le disait très justement M. Barrot tout à l'heure, ...

M. Serge Charlea. Il est à l'honneur ce soir !

M. Henri Nallet. ... que la reprise économique ne dépend pas d'une décision administrative ou de son absence. Elle dépend des crédits de recherche, de la formation, des canaux de financement de l'industrie, de l'effort de modernisation ; elle dépend aussi de la concorde sociale qui seule pourra unir les efforts de tous. Oui, il y a autre chose à dire sur l'entreprise que cette incantation anti-étatique dont nous avons eu un morceau de bravoure cet après-midi.

M. Bernard Bardin. Très bien !

M. Henri Nallet. Mais vous êtes désormais prisonniers de votre discours et vous devez le mettre en œuvre jusqu'au bout pour ce qu'il est, c'est-à-dire un discours magique.

Or le symbole échappe au rationnel. Voilà pourquoi, malgré les déclarations rassurantes de M. Séguin, vous ne pouvez pas la semaine dernière accepter un véritable débat - et il n'y en a pas eu ici - c'est-à-dire de dialogue dans lequel on écoute ce que dit l'autre et on prend en considération ce qu'il propose.

M. Charles Revet. Ce n'est pas possible d'avoir un dialogue avec vous !

M. Eric Raoult. A cause de l'obstruction !

M. Henri Nallet. Nous avons fait certaines propositions. Aucune n'a été prise en considération parce que, en effet, un symbole, cela ne se discute pas, cela s'impose.

M. André Pinçon. Exactement !

M. Henri Nallet. Vous allez donc imposer la suppression de l'autorisation administrative de licenciement...

M. Philippe Auberger. Ce n'était pas un symbole.

M. Henri Nallet. ... montrant par là même que vous êtes prêts pour des raisons idéologiques à pratiquer, s'il le faut, la violence dans le champ le plus fragile de notre société, celui des relations sociales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Louis Goasduff. C'est vous qui le faites !

M. Serge Charlea. C'est de l'intox !

M. Henri Nallet. Parce que vous êtes prisonniers de la fraction la plus dogmatique et la plus réactionnaire de votre majorité...

M. Jean-Paul Séguéla. *Bis repetita placent.*

M. Henri Nallet. ... vous irez au bout de votre logique. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Vous protestez, mais - nous l'avons vérifié samedi et dans la nuit de samedi à dimanche - vous n'étiez pas très nombreux.

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Vous non plus !

M. Henri Nallet. Moi, j'étais là.

Pendant toute une journée et toute une nuit, M. Séguin, au banc du Gouvernement, a été défendu exclusivement par les représentants du Front national (*Applaudissements sur les bancs du Front national [R.N.]*) qui le soutenaient avec vigueur et qui même parfois précédaient le Gouvernement.

Je peux craindre, après ce qu'a dit tout à l'heure l'orateur du Front national, que viendra très vite ensuite la remise en cause des seuils sociaux, de la représentativité syndicale et, pourquoi pas, du Fonds national de l'emploi. Voilà la perspective ouverte par votre loi.

Comme certains ont pu le constater aujourd'hui, il n'est pas exagéré de dire que cette loi, comme l'ensemble de votre politique économique et sociale, menace la paix sociale dans notre pays. Et il ne s'agit pas ici de faire de l'alarmisme.

M. Jean-Louis Goasduff. Et les trois millions et demi de chômeurs que vous avez créés, ce n'est pas une menace ?

M. Henri Nallet. L'alarmisme aujourd'hui, c'est le Gouvernement qui en est le responsable avec la situation économique du pays.

Votre loi, comme le reste de la politique économique et sociale que poursuit ce gouvernement, va donc faire malheureusement régresser les chances d'un consensus social que vous vous plaisez à admirer si facilement chez nos voisins allemands.

M. Philippe Auberger. Il n'y a pas d'autorisation administrative en Allemagne !

M. Henri Nallet. Votre politique risque donc de devenir un obstacle à un développement économique harmonieux et finalement un frein à l'emploi. Cela n'a rien de paradoxal. Ce ne sera pas la première fois qu'une loi produira exactement le contraire de son objectif proclamé.

M. Eric Raoult. Vous êtes orfèvre !

M. Henri Nallet. Ainsi, au-delà de l'objet même de cette loi, il est logique que ceux qui se préoccupent ici, sincèrement, de la situation de l'emploi, ...

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. C'est nous !

M. Henri Nallet. ... de l'efficacité de notre économie et du progrès social, toutes choses étroitement liées, censurent le Gouvernement comme le fera le groupe socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Coffineau.

M. Jean-Louis Goasduff. Moi, j'ai créé des emplois et vous, les socialistes, vous en avez supprimé !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Provocateur !

M. le président. Je vous en prie, messieurs, laissez parler M. Coffineau, qui a seul la parole.

M. Michel Coffineau. Monsieur le président, lorsque les députés R.P.R. me le permettront, je la prendrai.

M. Jean-Paul Séguéla. Vous le pourrez lorsque votre meute se taira !

M. Michel Coffineau. Le Gouvernement a réussi... (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Je vous remercie de ces applaudissements.

Le Gouvernement a réussi ce tour de force (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) de faire voter une loi qui n'a que des inconvénients sur le plan social et n'apporte aucun bénéfice réel sur le plan économique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Elle Marty. C'est vous qui le dites !

M. Michel Coffineau. Les chefs d'entreprise qui ont un peu de dynamisme, une certaine conception sociale ; ...

M. Jean-Louis Goasduff. Très peu de chefs d'entreprise sont socialistes !

M. Gérard Collomb. ... peut-être humanitaire de l'entreprise, se moquent bien de votre loi.

M. Philippe Auberger. Qu'est-ce que vous en savez ?

M. Michel Coffineau. Je les connais bien. Mais ils craignent les effets pervers de cette loi, provocateurs d'une tension sociale que l'économie française n'a aujourd'hui aucun intérêt à supporter. L'emploi sera créé parce que l'entreprise aura trouvé des marchés nouveaux, à l'intérieur comme à l'étranger. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Serge Charles. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait plus tôt ?

M. Michel Coffineau. Elle aura trouvé ces marchés nouveaux, parce qu'elle sera compétitive. Mais elle sera d'autant plus compétitive qu'elle aura assuré une modernisation et une harmonie sociale par le dialogue et la concertation.

M. Gérard Collomb. Très juste !

M. Michel Coffineau. Or si, dans ce processus et dans certaines circonstances, des postes de travail doivent être impérativement supprimés parce que la réalité économique l'impose, la loi d'aujourd'hui n'est en aucune manière une contrainte, les statistiques le montrent.

M. Gérard Collomb. C'est vrai !

M. Michel Coffineau. Seuls les chefs d'entreprise médiocres...

M. Gérard Collomb. Eh oui !

M. Michel Coffineau. ... qui ne veulent pas, qui ne savent pas gérer socialement leur activité se réjouiront de cette loi. Elle leur permettra de se débarrasser, sans aucune contrainte, d'un certain nombre de salariés, parce qu'ils ne plaisent plus ou parce qu'ils sont remuants, ou parce qu'ils sont trop payés et qu'on veut les remplacer par des jeunes pour empocher la prime. Tous ces patrons médiocres vont licencier, ils vont transférer éventuellement des emplois, mais il y aura une perte nette, il n'y aura pas création massive d'emplois. Car personne ne croit sérieusement à la création des 340 000 emplois annoncée par M. Gattaz. D'ailleurs il n'en parle plus ! *(Exclamations sur quelques bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Eric Raoult. Et vos 3 millions de chômeurs ?

M. Michel Coffineau. Personne ne croit à ces créations d'emplois sous le prétexte que les licenciements seraient facilités en cas de difficulté.

M. Daniel Collin. Vous, vous avez cassé l'emploi !

M. Michel Coffineau. Pourquoi ? Parce que aujourd'hui déjà les contrats de travail à durée déterminée correspondent à la situation d'entreprises qui ont une commande exceptionnelle, ou bien qui ont des perspectives encourageantes, mais encore aléatoires et non consolidées d'augmentation de leur production.

Certes le climat général pourrait inciter à l'embauche.

M. Jean-Louis Gosseff. Les socialistes donnent des leçons !

M. Michel Coffineau. Ce serait le cas si les chefs d'entreprise pouvaient avoir confiance dans la politique économique du Gouvernement.

M. Willy Diméglio. Cette confiance, vous n'avez pas su la créer !

M. Michel Coffineau. Mais, chers collègues, contrairement à ce qui se passait hier, aujourd'hui la Bourse traduit un manque de confiance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Daniel Collin. N'importe quoi !

M. Michel Coffineau. Si le Premier ministre se sent obligé aujourd'hui d'intervenir, d'abord en fustigeant les chefs d'entreprise, puis en les caressant dans le sens du poil, c'est bien parce que le Gouvernement se rend compte que ces chefs d'entreprise ne voient pas aujourd'hui d'une manière lumineuse dans la politique du Gouvernement la voie royale d'un redressement économique continu et sans

douleur. Il n'y aura donc pratiquement rien de changé dans les embauches et une augmentation quasi certaine des licenciements.

M. Jean-Paul Delevoye. C'est à cause de vous !

M. Michel Coffineau. Chacun des députés de la majorité, chacun d'entre vous, mes chers collègues, devra en rendre compte, c'est bien normal.

M. Jean-Paul Delevoye. Vous avez tué l'emploi !

M. Michel Coffineau. Vous porterez une partie de la responsabilité des licenciements qui interviendront fatalement, notamment à partir de l'automne.

M. Gérard Collomb. Exactement !

M. Michel Coffineau. Les électeurs de vos départements sauront dès aujourd'hui vous le rappeler, mais plus encore demain *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste)* dans les circonscriptions que vous vous êtes consciencieusement mijotées et octroyées.

M. Gérard Collomb. Cela va se retourner contre eux !

M. Michel Coffineau. Je suis certain d'ailleurs que beaucoup d'entre vous se sentiront mal à l'aise. *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Mes chers collègues, s'il vous plaît, écoutez l'orateur !

M. Michel Coffineau. Si votre majorité a voté la loi par discipline majoritaire, on ne peut pas dire qu'elle ait beaucoup soutenu le Gouvernement au cours de ces cinquante heures de débat...

M. Philippe Auberger. Ce n'est pas à vous de dire cela !

M. Michel Coffineau. ... que j'ai suivies pour l'essentiel. On peut parler réellement d'une véritable absence politique du R.P.R. et de l'U.D.F. et je ne veux pas parler du nombre des présents qui n'a qu'une faible signification.

M. Eric Raoult. Il y avait la qualité.

M. Michel Coffineau. Je veux dire, d'un point de vue politique, que personne n'est intervenu sérieusement. *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* On avait vraiment l'impression que personne ne croyait en cette loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jean Auroux. Absolument !

M. le président. Mes chers collègues, si vous ne voulez pas écouter l'orateur, faites-le en silence ! *(Sourires.)*

M. Michel Coffineau. Je sais que je vais encore recueillir quelques applaudissements. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Delebarre. Il suffit de demander !

M. Michel Coffineau. Mais seul le Front national s'est vraiment battu ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. René Souchon. Un député socialiste applaudi par le Front national, il faut le faire !

M. Philippe Auberger. Vous êtes un démagogue incroyable !

M. Michel Coffineau. Il s'est battu pour pousser le Gouvernement à faire plus, à supprimer immédiatement toute contrainte sur les licenciements. Combien de fois ai-je entendu ces députés du Front national affirmer que le libéralisme consistait pour eux à ce que le chef d'entreprise décide seul, sans être gêné par un syndicat, une administration, par le code du travail, bref, par la loi. Finalement, la seule loi qu'ils acceptent dans l'entreprise, c'est celle du patron. Ils veulent revenir au XIX^e siècle, au bâton, à l'écrasement des travailleurs. *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].)*

M. Serge Charles. Vous avez un langage du Moyen Age !

M. Michel Coffineau. Bien sûr, je vous vois déjà vous en défendre, la main sur la main. Mais l'histoire l'a montré, la pente est glissante : partant d'un certain nombre de révisions du droit, on risque de terminer en brûlant le code du travail. *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Ils disent vouloir légiférer, ceux du Front national, et déjà ils montrent qu'ils veulent défaire le droit.

La démocratie dans l'entreprise - pourtant encore si balbutiante - leur apparaît excessive, ils veulent revenir au droit divin mais souvent, de très nombreux députés de la majorité ont applaudi frénétiquement aux propos musclés du Front national. (*Protestations sur quelques bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*). C'est vrai, vous n'étiez pas là pour le voir, messieurs de la majorité ! (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Paul Delevoye. Il faut savoir : nous étions là ou nous n'étions pas là !

M. Michel Coffineau. Les centristes n'ont pas été mieux traités. M. Barrot avait déposé un amendement qui aurait permis, selon lui, en étudiant attentivement les voies de recours « d'assurer les salariés qu'ils ne se retrouveront pas du jour au lendemain sans protection » ! Le Gouvernement lui a demandé de retirer cet amendement et encore une fois, ce sont les ultras qui ont gagné.

M. Philippe Auberger. Et l'entretien préalable, qu'est-ce que vous en faites ?

M. Michel Coffineau. La gauche avait réussi à créer un équilibre propice au bon fonctionnement de l'entreprise et à son dynamisme. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Serge Charles. Quelle audace !

Mme Yvette Roudy. C'est vrai !

M. Michel Coffineau. Vous êtes en train de le casser. Vous dites vouloir redresser la situation de l'emploi - intention louable - et vous détruisez les moyens réels et durables de ce redressement.

M. Jean-Louis Gosdoff. Avec vous, il y a eu 700 000 chômeurs de plus ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Coffineau. Les organisations syndicales l'ont bien compris qui avaient, pour la majorité d'entre elles, réagi avec modération aux premières informations que le ministre des affaires sociales leur avait données après l'élection de la nouvelle majorité. Aujourd'hui elles réagissent violemment. Pourquoi ? Parce que le Gouvernement, de nouveau, a cédé à ses ultras...

M. Eric Roulet. Nous, nous n'avons pas de C.E.R.E.S. !

M. Michel Coffineau. ... à ceux qui veulent faire en sorte que la vie de l'entreprise ne soit plus fondée sur un équilibre mais sur un déséquilibre social, alors que cela est parfaitement nocif à sa compétitivité.

Je comprends la réaction qui est aujourd'hui celle des organisations syndicales.

M. Jean-Louis Gosdoff. Tout cela était inscrit dans notre programme !

M. Michel Coffineau. Ce n'est pas pour autant que votre programme était bon ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Paul Ségudla. Respectez le vote des électeurs !

M. Serge Charles. Bravo pour votre respect du vote des électeurs ! Ils ont choisi, quand même !

M. Michel Coffineau. Si vous cherchez un moyen de faire monter la tension dans les relations sociales, celui-là n'est pas mauvais du tout.

Ensuite, vous allez sortir les ordonnances qui vont encore précariser l'emploi. Puis vous vous proposez de modifier les seuils sociaux lors de la session d'automne. Et combien d'autres mesures antisociales ne préparez-vous pas !

M. Jean-Paul Delevoye. Il s'agit de créer les emplois que vous avez laissé perdre !

M. Michel Coffineau. Bref, vous cherchez tous les moyens pour que cela aille mal dans notre pays, socialement et économiquement. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Voilà pourquoi il convient que notre assemblée censure le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Roulet. Et vous, qu'est-ce que vous avez fait ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Qui c'est ?

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, la discussion de la motion de censure défendue par M. Auroux...

M. Gérard Collomb. Remarquablement !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat ... au nom du groupe socialiste illustre la profondeur du fossé qui sépare la majorité et l'opposition. (*Rires et applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

Pendant tout ce débat, alors que depuis cinq ans la France a perdu 640 000 emplois, fait sans précédent (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et vous, vous en avez perdu combien ?

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ... nous avons entendu des recommandations et des leçons.

M. Daniel Collin. Bien sûr, ce sont des professeurs !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement, en prenant ses fonctions, a trouvé une France affaiblie, une France doutant d'elle-même. L'indice le plus évident de l'échec des gouvernements précédents est le niveau du chômage. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Willy Dimoglio. Exact !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Faut-il rappeler que plus de 2 500 000 Français sont aujourd'hui privés d'emploi ? Si l'on y ajoute les T.U.C. et d'autres contrats, c'est plus de 3 millions de Français qui sont concernés. C'est à eux que nous pensons et ce sont eux que nous souhaitons remettre au travail ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Yvette Roudy. Vous allez licencier !

M. Pierre Forgues. Duplicité !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Si la France s'est affaiblie, la France ne s'est pas résignée. Le défi que nous entendons relever est celui de l'emploi. L'emploi est notre nouvelle frontière, comme le chômage a été la vôtre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour remettre la France en marche...

Mme Yvette Roudy. Vous licenciez !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ... nous entendons extraire de notre législation, de notre réglementation tout ce qui bloque l'emploi, tout ce qui contribue au chômage.

Ces dispositions ont été mises en place au fil des années. Le cours de l'économie s'est inversé. Telle disposition, justifiée en 1974, n'a plus nécessairement sa place aujourd'hui.

M. Didier Chouat. Qu'il aille donc tenir le même discours dans les entreprises !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Aujourd'hui, un large consensus s'exprime autour de l'entreprise.

M. Georges Le Bail. Avec qui ?

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Ce ne sont pas les pouvoirs publics qui créent des emplois, mais les entreprises ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Georges Le Bail. L'entreprise sans les travailleurs, en somme !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Mais pour atteindre cet objectif, il importe de sortir l'entreprise du carcan dans lequel on l'a enfermée !

M. Gérard Collomb. C'est la langue de bois !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement met en œuvre un dispositif global.

M. Georges Le Balli. C'est un petit Mme Thatcher !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Notre politique prend appui sur l'ensemble de ces mesures. La loi d'habilitation en a arrêté le principe : plan d'emploi pour les jeunes. La France détient un bien sinistre record puisque près d'un jeune sur trois de moins de vingt-cinq ans est chômeur !

M. Alain Bonnet. Ce n'est pas vrai !

M. Gérard Collomb. C'est faux !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Je vous rappelle qu'en République fédérale d'Allemagne, on en est à un sur dix et au Japon à un sur vingt ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, M. le secrétaire d'Etat prend la peine de répondre aux orateurs. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*) Veuillez, je vous prie, faire silence pour l'écouter. C'est la moindre des choses !

M. Daniel Colin. Ils sont sectaires !

M. Jean-Louis Gosdoff. Il y a des vérités qu'ils ne veulent pas entendre !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. La loi d'habilitation nous permettra également d'apporter des modifications pour rendre plus flexibles les conditions de travail, d'aménager certains contrats de travail, de réformer le service public de l'emploi pour le rendre plus efficace. Enfin, nous entendons aussi développer la participation et l'intéressement. (*Très bien ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Participation aux résultats, participation au capital, participation à la gestion. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

La suppression de l'autorisation de licenciement s'inscrit dans cet ensemble...

M. Jean Gehler. Il y a vingt ans qu'on entend ça !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ... marqué par le courage et par la cohérence. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je vous rappelle que cette procédure d'autorisation préalable de licenciement est unique en Europe. Et le ministre des affaires sociales et de l'emploi a largement fait la démonstration du caractère illusoire et mythique de cette loi du 3 janvier 1975...

Un député du groupe socialiste. Une loi de M. Chirac !

M. Jean Gehler. C'est la droite qui l'avait votée.

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ... qui, je le rappelle, a été mise en place, non pour protéger les salariés, mais pour protéger l'U.N.E.D.I.C.

M. Gérard Collomb. C'est faux, M. Durafour l'a dit ! Ce n'est pas parce qu'on répète sans cesse les mêmes choses qu'elles deviennent vérité.

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Et c'est une loi que vous n'avez pas votée ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Dois-je rappeler également, pour illustrer le caractère illusoire de cette procédure...

M. Jean Gehler. Vos amis l'ont votée et vous la dénoncez !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ... qu'en 1985, sur 430 000 licenciements pour motif économique...

Mme Yvette Roudy. Il n'a pas suivi le débat !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ... plus de 130 000 ont échappé à l'autorisation préalable de licenciement parce qu'il s'agissait d'un dépôt de bilan.

M. Gérard Collomb. Maintenant il y en aura 430 000 !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Faut-il conduire les entreprises à user de cette procédure cynique et désastreuse ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Georges Le Balli. En Angleterre, ils ne licencient pas, peut-être ?

M. Jean-Paul Séguela. Taisez-vous ! Il y a des dépôts de bilan à cause des socialistes !

M. Daniel Colin. Oui, c'est la faute à leur politique !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. C'est donc un mythe qui est remis en cause. Nous revenons à une relation contractuelle et nous proposons que l'on substitue au pouvoir administratif le pouvoir des juridictions.

Contrairement à ce qu'ont affirmé les orateurs de l'opposition, le texte approuvé par la majorité de l'Assemblée nationale a pris en considération certains amendements - dix amendements proposés par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Michel Coffineau. Amendements de forme !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. C'est donc un texte qui a été amélioré par la commission et par l'Assemblée nationale.

M. Gérard Collomb. Il faut trouver un autre mot ; cela ne s'appelle pas des amendements !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Ceux-ci répondent aux préoccupations des salariés qui peuvent se trouver menacés ou victimes de licenciements. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Drouin. Il faut voir ce que les salariés diront !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Le texte voté est une première étape. Un deuxième projet de loi sera déposé devant le Parlement à l'automne.

Mme Muguette Jacquaint. Il ne servira à rien !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. D'ici là, le Gouvernement attend que des négociations s'engagent avec les partenaires sociaux. Nous tiendrons le plus grand compte des conclusions de ces négociations, et c'est en s'appuyant sur ces conclusions que le Gouvernement déposera un deuxième projet de loi devant le Parlement à l'automne.

Le Gouvernement a engagé une politique de libération de l'économie. La détresse, c'est le chômage...

M. René Drouin. Vous l'accentuez !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ... et il ne saurait être question de nous y résigner. Nous avons besoin, c'est vrai monsieur Nallet, de la concorde sociale. Evitez donc d'égarer les Français ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) J'avoue que j'ai été surpris par la violence de vos propos.

M. Daniel Colin. Ce sont des embrouilleurs !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Nous proposons, nous, le redressement et l'espoir. Nous vous demandons, mesdames et messieurs les députés, de refuser la censure. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Gérard Collomb. Allons, il a fait son pensum !

M. le président. La discussion générale est close.

Explications de vote

M. le président. Nous en arrivons aux explications de vote.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 154, alinéa 4, du règlement, la parole peut être accordée, pour une explication de vote d'une durée de quinze minutes, à l'orateur désigné par chaque groupe, et d'une durée de cinq minutes aux autres orateurs.

La parole est à M. Michel Delebarre.

M. Gérard Collomb. Ça c'était un ministre, un vrai, pas un ersatz !

M. Michel Delebarre. Mesdames, messieurs, sur ce projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement mes collègues du groupe socialiste furent nombreux à intervenir, témoignant des réalités vécues sur le terrain et illustrant les risques d'un tel texte ou dénonçant les motivations sur lesquelles se fonde ce projet de loi.

La majorité et le Gouvernement ne se sont pas privés de regretter la longueur des débats, et le ministre a usé, à différentes reprises, de dispositions réglementaires pour raccourcir cette confrontation qui nous paraissait plus qu'indispensable au regard des conséquences de la loi qu'il s'obstine à défendre.

M. Gérard Collomb. C'est de l'acharnement thérapeutique !

M. Michel Delebarre. En prenant la parole au nom du groupe socialiste pour cette explication de vote, j'ai à vous dire combien nous voterons dans la gravité cette motion de censure en indiquant qu'il y aura, derrière chaque député qui ne la votera pas, comme la condamnation de milliers d'hommes et de femmes qui, durant les prochains mois, d'ici à la fin de l'année ou ultérieurement, se verront condamnés au chômage dans les pires conditions, puisque leur sort dépendra du simple bon vouloir patronal. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Philippe Auberger. Archaisme !

M. Michel Delebarre. Bien sûr, c'est à une issue différente que nous souhaitons aboutir.

Comment se peut-il que des élus locaux, des maires, par ailleurs députés, confrontés à la réalité de la vie des entreprises, ne se rendent pas compte des dégâts sociaux que leur vote engendrera ?

M. Willy Dimeglio. Et ceux que vous avez engendrés !

M. Michel Delebarre. Comment se peut-il que, parmi la majorité, des hommes et des femmes, qui à peine sortis de cet hémicycle, proclament leur attachement à la recherche de solutions aux problèmes humains de notre pays, sacrifient une disposition reconnue comme une garantie par l'ensemble des syndicats à une idéologie de bazar, même si celle-ci se trouve contenue dans une plate-forme électorale ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Eric Raoult. Et les T.U.C., ce n'est pas un bazar ?

M. Michel Delebarre. Le Gouvernement a choisi...

M. Willy Dimeglio. C'est le ministre du chômage qui parle !

M. Michel Delebarre. ... de donner des gages au C.N.P.F. et à la partie la plus ringarde du patronat français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Et ce projet de loi est le premier des textes qui illustrent sa démarche.

M. Willy Dimeglio. Ministre du chômage !

M. Michel Delebarre. Toute la plate-forme, rien que la plate-forme R.P.R.-U.D.F. !

Par ailleurs, les propos de certains orateurs de la majorité, les acquiescements tacites ou explicites donnés par le Gouvernement aux demandes « jusqu'au-boutistes » du Front national nous confirment dans notre inquiétude et dans notre condamnation.

A qui voudriez-vous faire croire que la suppression de l'autorisation administrative de licenciement constitue un progrès là où il n'y a qu'abdication de la responsabilité gouvernementale, renonciation au rôle de l'Etat comme garant de l'évolution des rapports sociaux dans notre pays et, à terme, dégradation du climat social dans les entreprises ? *(Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. le Premier ministre, intervenant cet après-midi à cette tribune, m'a paru la confondre avec je ne sais quelle étape d'un tour de France électoral. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)* Il a affirmé tant de contrevérités sur la situation de la France en 1985, au début de 1986...

M. Eric Raoult. Et le chômage ?

M. Michel Delebarre. ... il a énoncé tant de clichés sur la nécessité du dialogue social et fait tant de caricatures des besoins des entreprises ou des interventions de l'Etat, qu'une question m'est spontanément venue à l'esprit : comment peut-on défendre aussi mal un texte qu'on supposerait bon ?

M. Gérard Collomb. Il l'a fait exprès !

M. Michel Delebarre. Mais la réalité ne serait-elle pas tout autre ? Ce texte et ses conséquences, messieurs de la majorité, vous laissent totalement indifférents.

M. Willy Dimeglio. Mais non !

M. Michel Delebarre. Vous avez l'œil fixé sur l'attitude de M. Gattaz et vous quémandez du patronat l'aumône d'une approbation à votre politique. *(Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous quémandez auprès d'un patronat qui, vous le savez bien, ne pensait pas lui-même que vous oseriez lui faire un tel cadeau sans exiger des contreparties.

M. Gérard Collomb. C'est vrai !

M. Gabriel Kasperoît. Cette interprétation est bien misérable !

M. Michel Delebarre. Vous quémandez auprès d'un patronat qui, vous le savez bien, sur ce terrain et sur bien d'autres qui sont garants du climat social dans notre pays, est contredit par tous ceux qui exercent avec compétence et sens de leur devoir de véritables responsabilités de chefs d'entreprise.

M. Jean-Louis Goasduff. Ils n'ont pas à vous remercier pour les cinq ans que vous avez passés au pouvoir !

M. Michel Delebarre. Nous ne sommes pas dans un poulailler ici, monsieur ! Nous sommes à l'Assemblée nationale ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Gabriel Kasperoît. Vous êtes un grossier personnage, un vrai socialiste, mal élevé ! Lamentable ! Misérable personnage !

M. Michel Delebarre. C'est également valable pour vous, monsieur Kasperoît ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jacques Godfrain. Rappel au règlement !

M. Michel Delebarre. Ainsi... *(Nouvelles exclamations et claquements de pupitres sur les mêmes bancs.)*

M. Jacques Godfrain. Rappel au règlement, monsieur le président !

M. Gabriel Kasperoît. Rappel au règlement !

M. le président. Monsieur Delebarre, veuillez poursuivre sans provocation, s'il vous plaît !

M. Michel Delebarre. Je ferai mon possible, monsieur le président.

M. Gabriel Kasperoît. Rappel au règlement, monsieur le président !

M. Michel Delebarre. Ainsi, alors que la France...

M. Gabriel Kasperoît. Pourquoi refusez-vous ma demande de rappel au règlement, monsieur le président ?

M. le président. J'ai fait à l'orateur l'observation qui convenait, monsieur Kasperoît. Il poursuit son propos.

M. Jacques Godfrain. Un article du règlement prévoit le cas où de tels propos sont tenus !

M. Michel Delebarre. Ainsi, alors que la France a un impérieux besoin de chefs d'entreprise, véritables animateurs des collectivités de travail que sont les entreprises, vous donnez une prime avec ce texte aux tenants du patronat de droit divin.

M. Jean-Louis Goasduff. Vous êtes un grossier personnage ! *(Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.)*

Un député du groupe du R.P.R. Bah, laissez-le caqueter !

M. Michel Delebarre. Cette motion de censure, nous l'avons déposée et nous l'avons défendue...

M. Gabriel Kasperoît. Vous êtes un mal élevé !

M. Louis Goasduff. Vous êtes vulgaire !

M. Michel Delebarre. ... pour les salariés de notre pays, pour défendre la conception que nous avons du rôle de l'entreprise et un droit du travail dont, par votre initiative, vous amochez le démantèlement.

M. Gabriel Kasperoît. C'est vous qui avez mis la France en difficulté ! C'est un scandale ! Vous ne continuerez pas votre exposé ! C'est inadmissible !

M. Jean-Louis Goasduff. Oui, inadmissible !

M. le président. Monsieur Goasduff, monsieur Kasperoît, laissez parler l'orateur !

M. Michel Delebarre. Nous l'avons déposée pour les salariés de notre pays.

M. Jean-Louis Goeduff. Et vous en avez mis trois millions de chômage !

M. Jean Uberschlag. Provocateur !

M. Serge Charles. Incroyable !

M. Michel Delebarre. A aucun moment, le ministre n'a pu apporter la preuve que cette loi - la loi Séguin - contribuera à résoudre le problème du chômage. Le Gouvernement prend le risque de fragiliser la situation de millions de salariés qui ont un emploi.

M. Jean-Paul Delevoye. Vous en avez perdu un million cinq cent mille !

M. Willy Dimaggio. Monsieur trois millions de chômeurs.

M. Michel Delebarre. Vous n'avez pas même eu le courage d'arracher au C.N.P.F. des contreparties effectives en termes d'engagement de créations d'emplois...

M. Gabriel Kasperait. Laissez-nous tranquilles avec le C.N.P.F. !

M. Michel Delebarre. ... et le Gouvernement n'a pas voulu imposer qu'il n'y ait d'application de cette loi que dans les entreprises...

M. Jean-Paul Delevoye. Vous avez trahi les salariés en perdant 1 500 000 emplois !

M. Gabriel Kasperait. Vous avez jeté des millions de gens dans la misère !

M. Michel Delebarre. ... qui respectent les droits collectifs des travailleurs au regard, par exemple, de la présence syndicale dans l'entreprise sous ses différentes formes.

Là où l'intervention de l'inspection du travail, dont vous sous-estimez le rôle utile et indispensable...

M. Jean-Louis Goeduff. Absolument superflu ! Comme vous l'êtes d'ailleurs vous-même !

M. Michel Delebarre. ... garantissait l'obtention de la part du chef d'entreprise de délais indispensables et d'aides à la formation ou au reclassement...

M. Jean-Paul Delevoye. Vous n'avez rien compris !

M. Michel Delebarre. ... vous imposez la confrontation directe, « labellisée » et réduite à un simple entretien, dont personne n'est dupe.

M. Eric Raoult. On va échanger M. Delebarre contre les Plans reliefs !

M. Michel Delebarre. Cette motion de censure, nous l'avons déposée pour défendre notre conception du rôle de l'entreprise.

M. Jean-Paul Delevoye. Vous devriez vous autocensurer !

M. Michel Delebarre. Tous les commentateurs reconnaissent aujourd'hui ...

M. Jean-Paul Delevoye. ... que les socialistes ont fait du mal à la France !

M. Michel Delebarre. ... que les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius ont plus fait (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Jean-Paul Séguéla. Ils ont fait faillite !

M. Jean Uberschlag. Ils n'ont rien fait de bon !

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Zéro pointé !

M. Michel Delebarre. Je crains, messieurs de la majorité, que vous m'ayez pas bien compris.

Je reprends donc. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Tous les commentateurs, disais-je, reconnaissent aujourd'hui que les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius...

M. Philippe Auberger. 647 000 emplois perdus !

M. Michel Delebarre. ... ont plus fait pour réconcilier les Français avec le monde des entreprises que les précédents gouvernements n'avaient fait au cours des vingt années antérieures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Henri Louet. Trois millions de chômeurs !

M. Serge Charles. Les Français ne vous ont guère été reconnaissants !

M. Jean-Paul Séguéla. Vous avez été battus, messieurs les socialistes !

M. Michel Delebarre. Cela, mesdames, messieurs les députés, ne tient pas du tout du miracle.

Si cette évolution...

M. Philippe Auberger. 647 000 emplois perdus !

M. Michel Delebarre. ... a été possible...

M. Jean Uberschlag. C'est grâce à Mitterrand et à Fabius !

M. Michel Delebarre. ... c'est grâce à trois éléments.

Le premier élément, c'est la volonté des gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius de limiter la croissance des charges des entreprises.

M. Willy Dimaggio. Trois millions de chômeurs !

M. Philippe Auberger. 647 000 emplois perdus en cinq ans !

M. Michel Delebarre. Le second, c'est la capacité de ces mêmes gouvernements à assumer les exigences de la modernisation d'un tissu industriel dégradé en 1981, conforté depuis et restructuré grâce aux concours financiers de l'Etat.

M. Philippe Auberger. Avec 647 000 emplois en moins !

M. Michel Delebarre. Madame et messieurs les ministres, permettez-moi, évoquant ces interventions de l'Etat, de vous dire combien les propos qu'a tenus cet après-midi M. Madelin m'ont choqué en tant qu' élu d'une région touchée par la conversion.

M. Noël Ravassard. M. Madelin ne sait rien !

M. Michel Delebarre. M. le ministre de l'industrie s'est-il seulement rendu compte que en s'offusquant du montant des interventions de l'Etat dans les chantiers navals, il condamnerait purement et simplement des sites industriels à la fermeture...

M. Philippe Auberger. C'est sous M. Bérégovoy qu'on organisait les dépôts de bilan !

M. Michel Delebarre. ... et des milliers de travailleurs au licenciement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Démago !

M. Serge Charles. Rappelez-vous la région du Nord, monsieur Delebarre !

M. Philippe Auberger. C'est M. Bérégovoy qui est responsable des dépôts de bilan !

M. Michel Delebarre. Mesdames, messieurs les députés, le troisième élément qui a concouru à faire reconnaître l'entreprise par les Français, c'est bien entendu l'ensemble des dispositions sociales que nous avons prises de 1981 à 1986, à commencer par les lois Auroux.

M. Jean-Paul Delevoye. C'est la régression sociale !

M. Michel Delebarre. Si vous abandonniez, quelques instants seulement, votre dogmatisme. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Willy Dimaggio. Ce n'est jamais votre cas !

M. Jean-Paul Séguéla. Changez de vocabulaire !

M. Jean Uberschlag. Il dit ça sans rougir !

M. Henri Louet. Ce n'est pas sérieux !

M. Michel Delebarre. Si vous abandonniez, dis-je, ne serait-ce que quelques instants, votre dogmatisme, vous vous rendriez compte que, en définitive, les Français acceptent mieux les craintes de l'évolution des entreprises parce qu'ils ont obtenu...

M. Philippe Auberger. C'est parce que vous les avez habitués au chômage !

M. Jacques Santrot. Vous, messieurs de la majorité, vous les considérez comme des esclaves !

M. Michel Delebarre. ... que, progressivement, la loi, le droit, puis les accords, les reconnaissent comme citoyens dans leur milieu de travail, ...

M. Serge Charles. C'est avant vous qu'il faut remonter pour cela !

M. Michel Delebarre. ... avec ce que cela suppose de droit à l'information, de droit à la représentation collective, de droit à la formation, de droit à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, de droit à débattre de l'organisation du travail et des conditions de travail, de droit à des garanties en cas de difficultés ou de licenciement.

M. Willy Diméglio. Et le droit de travailler ?

M. Serge Charles. Le droit social, ce n'est pas les socialistes qui l'ont inventé !

M. Michel Delebarre. Lieu de production, mais aussi et avant tout collectivité de travail faite d'hommes et de femmes, l'entreprise, madame et messieurs les ministres, mérite notre attention...

M. Jean-Paul Delevoys. Vous avez tué l'entreprise !

M. Michel Delebarre ... pour autant que nous sachions y garantir l'existence d'un dialogue social, réel et positif.

Enfin, cette motion de censure, nous la déposons pour défendre un droit du travail dont, par votre projet de loi, vous amorcez le démantèlement.

M. Jean-Paul Séguéla. Trois millions de chômeurs !

M. Michel Delebarre. Si le droit du travail est si développé dans notre pays, c'est bien parce qu'il est le fruit de combats, de luttes, d'acquis sociaux, cette notion que votre Premier ministre prétend ne pas comprendre, mais qui, pour autant, existe bel et bien comme fruit de conquêtes sociales.

Pour ceux qui ont un peu étudié l'histoire du droit du travail en France, il est évident que les acquis sociaux octroyés ne sont que peu de chose par rapport à ceux qui furent arrachés à un patronat souvent, et même toujours, réticent et à des gouvernements conservateurs et souvent bloqués.

M. Jean-Paul Delevoys. Pendant cinq ans, vous avez fait baisser le pouvoir d'achat et diminué les indemnités versées aux chômeurs !

M. Michel Delebarre. Tout changement d'équilibre dans les éléments de notre vie sociale doit faire l'objet d'un accord ou résulter d'une négociation entre eux, ou bien alors - mais c'est aux antipodes de votre texte - donner des garanties supplémentaires ou nouvelles aux salariés.

Vous avez choisi d'ignorer cette pratique. Vous avez choisi de déstabiliser les organisations syndicales avant même la négociation entre celles-ci et le patronat. Ce patronat qui n'aura demain qu'une idée fixe : obtenir de nouveaux reculs par la mise en cause des accords conventionnels liés aux licenciements.

Si certains, dans cette assemblée, trouvent le droit du travail trop rigide ou trop lourd...

M. Gilles de Robien. Nous préférons, nous, le droit au travail au droit du travail !

M. Michel Delebarre. ... c'est que, pour partie, ils le connaissent mal (*Ah ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) ou que, pour partie, ils se refusent à avancer hardiment sur le plan de la négociation sociale avec les organisations syndicales reconnues comme telles et renforcées dans leur capacité d'action. (*Interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

A ceux des patrons qui doivent faire un effort, vous offrez la voie de la facilité. A ceux des salariés qui ont besoin de garanties, vous proposez le recours à des procédures judiciaires longues, *a posteriori* et qui ne remettront pas en cause le licenciement effectué.

Dans notre pays, qui vient de vivre, que vous le vouliez ou non, cinq ans de paix sociale, vous prenez le risque d'engendrer un avenir fait de tensions et de difficultés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Paul Séguéla. Trois millions de chômeurs !

M. Georges Tranchant. C'est du chantage !

M. Michel Delebarre. En agissant ainsi, madame et messieurs les ministres, vous ne servez ni l'emploi, ni les salariés, ni réellement les entreprises.

M. Jean-Paul Séguéla. Fomenteur de troubles !

M. Michel Delebarre. Olof Palme disait : « Une société doit savoir être douce pour les plus faibles et exigeante pour les plus forts. » (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Puisque votre gouvernement s'entête ainsi sur les voies de la revanche et de la régression, ...

M. Jacques Godfrein. Les nouveaux pauvres, c'est vous !

M. Michel Delebarre. ... c'est bien sur le chemin de la justice sociale comme sur celui de la justice fiscale que nous continuerons à lutter.

Et c'est la raison pour laquelle le groupe socialiste votera la censure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Rappel au règlement

M. Gabriel Kaspereit. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Gabriel Kaspereit, pour un rappel au règlement.

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 71, paragraphe 5.

Nous connaissons - tout au moins les anciens - M. Delebarre depuis un certain temps.

M. René Drouin. On connaît Kaspereit aussi !

M. Gabriel Kaspereit. J'espère bien que vous me connaissez ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Kaspereit, n'engagez pas de conversation avec vos collègues. Vous avez la parole pour un rappel au règlement. Nous vous écoutons.

M. Gabriel Kaspereit. Je vous remercie, monsieur le président, mais encore faut-il que cette partie de l'Assemblée (*L'orateur désigne les bancs des socialistes*) veuille enfin se conduire convenablement.

M. Serge Charles. Il est correct, lui ! Il ne parle pas de « poulailler » !

M. Gabriel Kaspereit. Je disais donc que nous connaissons M. Delebarre depuis un certain temps. Il s'était conduit - phénomène rare sous la précédente législature - comme un ministre courtois...

M. Yves Tavernier. Ce qui n'est pas votre habitude !

M. Gabriel Kaspereit. ... et je ne m'attendais pas à des propos tels que ceux qu'il a proférés tout à l'heure !

Il est normal que, dans cette assemblée, on puisse échanger des propos vifs, interrompre un orateur ou s'adresser à l'Assemblée d'une manière vigoureuse.

M. Jean-Pierre Fourré. Vous êtes un expert !

M. Gabriel Kaspereit. Encore faut-il ne pas se moquer personnellement des gens et ne pas employer de termes grossiers. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour ma part, je n'injurie jamais personne (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

De nombreux députés du groupe socialiste. Pas vous !

M. Gabriel Kaspereit. ... et je n'emploie jamais de termes grossiers. (*Mêmes mouvements.*)

Je constate avec regret qu'il n'en est pas de même de ce côté-là de l'Assemblée. Et je dis à M. Delebarre que la plaisanterie qu'il a faite à l'égard de mon collègue Jean-Louis Goasduff est du dernier mauvais goût et témoigne de la plus mauvaise éducation. J'en suis surpris. Je tenais à le lui dire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Explications de vote (suite)

M. le président. Dans la suite des explications de vote, la parole est à M. Ladislav Poniatowski. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Ladislav Poniatowski. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, j'ai bien peur que cette nouvelle motion de censure, que ce nouveau débat bien inutile, que ce nouveau vote - qui se traduira vraisemblablement par un refus de censurer le Gouvernement - n'intéresse que fort peu les Français...

M. Georges Le Bailh. Vous voulez qu'on fasse un référendum sur le droit de licenciement dans les entreprises, pour voir si ça les intéresse ou non ?

M. Ladislav Poniatowski. ... et nous ferions bien d'y prendre garde si nous ne voulons pas voir apparaître un fort mouvement d'antiparlementarisme et de rejet de la classe politique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Gérard Collomb. Ladislav, hélas !

M. Ladislav Poniatowski. Incontestablement, l'objectif du parti socialiste est atteint : même si cette motion de censure n'a aucune chance d'être adoptée...

Un député du groupe socialiste. Il ne faut jamais désespérer !

M. Ladislav Poniatowski. ... la stratégie d'obstruction à la marche du travail parlementaire a parfaitement fonctionné (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*), puisqu'elle a permis de faire perdre une journée de plus à l'Assemblée nationale.

M. Serge Charles. C'était le but recherché !

M. Ladislav Poniatowski. Par contre, si votre objectif était de convaincre les Français du bien-fondé de vos arguments contre la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, je crains que vous n'ayez échoué. En tout cas, je suis sûr que vous n'avez pas été entendus.

M. Alain Vivien. Dans les châteaux !

M. Ladislav Poniatowski. Ce débat stérile est une parfaite illustration de ce qu'est devenu le socialisme en France (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) et de ce qu'est devenu le parti socialiste français. (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Guy Bêche et M. Alain Chénard. Il progresse !

M. Ladislav Poniatowski. Qu'est-ce, en effet, qu'un parti dont la seule ambition est désormais de jouer sur tous les artifices de la procédure parlementaire (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Alain Chénard. Lesquels ?

M. Ladislav Poniatowski. ... pour gagner quelques heures, pour gagner quelques jours - que dis-je ? - pour faire perdre du temps à la France ? (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Un député du groupe U.D.F. Très bonne formule !

M. Yves Tavernier. Cela ne vole pas haut !

M. Ladislav Poniatowski. Dans ce grand débat, dans la grande angoisse qui nous étreint tous (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) concernant le chômage, particulièrement le chômage des jeunes, quelle est la réponse des socialistes ? Ce ne sont ni des propositions constructives...

M. Noël Ravassard. Si !

M. Alain Vivien. Vous n'avez pas suivi le débat !

M. Serge Charles. Les socialistes n'ont jamais rien fait de constructif !

M. Ladislav Poniatowski. ... ni des mesures destinées à améliorer la situation, c'est une guerre d'usure inutile pour le pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

MM. Daniel Colin et Willy Diméglio. Exact !

M. Ladislav Poniatowski. Comment le parti socialiste a-t-il pu ainsi prendre le risque de se présenter sous son jour le plus faible, ...

Mme Renée Soum. Oh !

M. Ladislav Poniatowski. ... comme le parti de la défaite, non pas simplement de la défaite du 16 mars, que vous refusez d'accepter, mais aussi de la défaite sur le marché de l'emploi ? (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est creux !

M. Gérard Collomb. Ladislav, hélas !

M. Ladislav Poniatowski. Vous n'avez fait au cours de ce débat aucune proposition constructive.

M. Guy Bêche. Le Gouvernement et sa majorité n'ont jamais accepté un seul amendement !

M. Jacques Santrot. C'est le leader des « Versaillais » !

M. Ladislav Poniatowski. Tout votre discours, toutes vos attitudes ont été totalement négatives. Le programme socialiste, c'est : « Non ! Encore non ! »

M. Gérard Collomb. Et nos amendements ?

M. Ladislav Poniatowski. Où est l'alternative ? Il n'y a plus aujourd'hui d'alternative à gauche. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Relisez les débats ! Vous êtes mauvais !

M. Alain Chénard. Zéro !

M. Gérard Collomb. C'est médiocre ! Il ne connaît pas le sujet, monsieur le président !

M. René Drouin. Il ne connaît rien !

M. Ladislav Poniatowski. Nous aussi, entre 1981 et 1986, nous avons utilisé les ressources de la procédure parlementaire. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Drouin. L'« amendement cocotier » !

M. Ladislav Poniatowski. Nous aussi, nous avons été des opposants vigoureux. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Gérard Collomb. Nous, nous sommes des opposants rigoureux !

M. Ladislav Poniatowski. Mais nous l'avons fait sur des lois dont le principe nous paraissait porter atteinte aux libertés des Français (*Mêmes mouvements*)...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Tu parles !

M. Ladislav Poniatowski. ... sur l'école, sur la presse, sur l'enseignement supérieur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Et sur le chômage ?

M. Ladislav Poniatowski. En revanche, je tiens à rap-
peler que jamais la majorité d'aujourd'hui,...

M. Gérard Collomb. C'est du batifolage mondain !

M. Ladislav Poniatowski. ... quand elle était hier dans l'opposition,...

M. Guy Bêche. Il est encore plus mauvais que son père !

M. Ladislav Poniatowski. ... ne s'est livrée à une guerre d'obstruction contre les lois sociales qui concernaient l'emploi des Français. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Vivien. Ah oui ? Et les lois Auroux ?

M. Ladislav Poniatowski. Lorsque la gauche a pu faire des propositions comme les lois Auroux ou l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans, ...

Un député du groupe socialiste. Elles étaient meilleures que les vôtres !

M. Ladislav Poniatowski. ... nous étions sceptiques, ...

M. Yves Tavernier. Et maintenant, vous êtes « anti-sceptiques » ? (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Ladislav Poniatowski. ... nous étions persuadés - et les événements nous ont donné raison - que les mesures préconisées par le gouvernement de gauche ne pouvaient aboutir qu'à l'échec ou à une situation plus désastreuse encore en matière d'emploi. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous l'avons dit. Nous l'avons démontré. Les Français l'ont constaté. Mais nous n'avons pas empêché que l'expérience se fasse.

Nous avons, après avoir activement participé au débat, laissé le gouvernement socialiste tenter sa chance. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous savons tous comment cela a tourné.

MM. Jacques Godfrain et Charles Ravet. Au désastre !

M. Ladislav Poniatowski. La politique socialiste n'a abouti qu'à faire disparaître 640 000 emplois, ...

M. Willy Dimaggio. Exact !

M. Ladislav Poniatowski. ... qu'à provoquer 110 000 faillites d'entreprises. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Willy Dimaggio. Eh oui !

M. Ladislav Poniatowski. ... et qu'à mettre chaque soir, pendant cinq ans, six cents personnes de plus au chômage. (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Daniel Colin. Voilà de quoi les socialistes sont responsables !

Un député du groupe socialiste. Combien y avait-il de chômeurs en 1980 ?

M. Ladislav Poniatowski. Ce bilan peu glorieux...

M. Philippe Aubergier. Désastreux !

M. Daniel Colin. C'est la Berezina !

M. Ladislav Poniatowski. ... vous donne assez peu de titres aujourd'hui à critiquer la nouvelle politique de l'emploi du Gouvernement.

M. Guy Béche. Nous sommes des hommes libres !

M. Jacques Godfrain. Demandez à M. Houteer si les socialistes sont des « hommes libres » !

M. Ladislav Poniatowski. Quand vous déciderez-vous à accepter la sanction du suffrage universel ? (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous savez fort bien que c'est essentiellement sur votre échec en matière d'emploi que vous avez été sanctionnés et que le désaveu a été total ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Willy Dimaggio. Exact !

M. Ladislav Poniatowski. Comment pouvez-vous encore prétendre que vous incarnez dans ce domaine le bien alors que, à l'évidence, vous avez fait le mal ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Aubergier. Exact !

M. Ladislav Poniatowski. Votre expérience du pouvoir, votre bilan, le fait que vous ayez été rejetés par la majorité des Français devraient vous conduire, sinon à l'abstention, du moins à une grande modestie, que, jusqu'à présent, vous n'avez pas manifestée. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Aubergier. Ils n'ont pas de pudeur !

Un député du groupe socialiste. Laissez-le parler : il est nul !

M. Ladislav Poniatowski. Il est important de rappeler que cette loi sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement n'est pas une loi isolée de la politique générale du Gouvernement.

M. Gérard Collomb. Hélas !

M. Ladislav Poniatowski. Il faut bien comprendre qu'elle s'inscrit dans un plan d'ensemble profondément cohérent, ...

M. Didier Chouat. Hélas !

M. Ladislav Poniatowski. ... qui mérite d'être expliqué au Parlement et d'être expliqué encore plus à tous les Français.

Ce plan d'ensemble inclut tout aussi bien le rétablissement de la liberté des prix, ...

Un député du groupe socialiste. Et de la peine de mort !

M. Ladislav Poniatowski. ... la privatisation, le développement de la participation, la lutte contre le déficit budgétaire, le remboursement de la dette publique française.

Un député du groupe socialiste. Et les contribuables ?

M. Ladislav Poniatowski. Il s'agit là de toutes les pièces d'une construction nouvelle qui a pour ambition de recréer en France un véritable marché de l'emploi. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Chénard. Avec l'emprunt Giscard ?

M. Willy Dimaggio. Trois millions de chômeurs, messieurs les socialistes !

M. Ladislav Poniatowski. C'est parce que l'excès des interventions administratives avait tué l'existence même de ce marché et interdit la confrontation entre l'offre et la demande d'emplois...

M. Gérard Collomb. Et le textile ?

M. Ladislav Poniatowski. ... que s'est créé en France ce goulot d'étranglement du chômage qui concerne aujourd'hui près de trois millions d'entre nous.

M. Guy Béche. Deux millions quatre cent mille !

M. Gérard Collomb. Le texte est long, mais les idées sont courtes !

M. Ladislav Poniatowski. Il est donc tout à fait absurde de vouloir isoler cette loi sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, de vouloir en faire en quelque sorte un symbole d'une droite éternelle qui méconnaîtrait les droits véritables des travailleurs. Cette loi, encore une fois, est un élément d'un tout dont le but est de remettre l'économie française sur pied.

M. Daniel Colin. Très bien !

M. Ladislav Poniatowski. Il faut également rappeler que cette loi n'est pas une loi contre les salariés...

M. Daniel Colin. C'est vrai !

M. Guy Béche. Allez leur expliquer cela !

M. Ladislav Poniatowski. ... qui les rendrait désormais totalement démunis face à je ne sais quel arbitraire patronal.

Un député du groupe socialiste. Allez leur poser la question !

M. Ladislav Poniatowski. Nous restons dans un état de droit...

Un député du groupe socialiste. Ecoutez la base !

M. Ladislav Poniatowski. ... où les relations entre les employeurs et les employés seront toujours soumises au droit du travail avec toutes les possibilités de recours qui sont offertes et qui continuent à être ouvertes aux partenaires dans leurs relations.

M. Raymond Douyère. Allez dire cela aux travailleurs, mon prince !

M. Ladislav Poniatowski. Le but de la loi n'est donc pas, comme la gauche a quelquefois tenté de le faire croire, d'annihiler le droit du travail. Son seul objet est de supprimer l'intervention de l'administration qui s'était immiscée de manière totalement inutile et même pernicieuse entre l'employeur et l'employé. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Willy Dimaggio. Ils n'ont pas encore compris cela !

M. Ladislav Poniatowski. Cette loi nouvelle va donc rendre sa totale signification aux notions de contrat de travail et de droit du travail, garanti par tout l'appareil juridique français qui continuera à faire en sorte qu'aucun arbitraire ne règne sur ce marché.

M. Guy Béche. Ce n'est pas vrai.

M. Philippe Baeuinet. Le règne, vous connaissez !

M. Ladislas Poniatowski. Ce projet de loi, enfin, n'est pas né d'une quelconque fantaisie idéologique.

M. Philippe Bassinet. Si, tout à fait !

M. Ladislas Poniatowski. Il est parti d'un constat : celui de la situation des entreprises françaises par rapport à nos concurrents étrangers.

C'est parce que nous avons constaté de manière concrète que l'autorisation administrative préalable au licenciement était mauvaise et qu'elle freinait l'embauche que nous en proposons aujourd'hui la suppression.

M. Alain Chénard. Il est vraiment mauvais.

M. Gérard Collomb. J'espère que l'U.D.F. va le licencier.

M. Ladislas Poniatowski. Nous avons une priorité et je suis presque tenté de dire, une obsession. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste*) ; c'est la lutte contre le chômage et pour l'emploi des jeunes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Pour faire aboutir cette priorité, nous sommes prêts à tout et à prendre toutes les décisions nécessaires.

MM. Pierre Forçades et André Deleghada. Prêts à tout, nous le savions !

M. Ladislas Poniatowski. La lutte contre le chômage est une course contre la montre.

M. Pierre Ortet. Vous êtes déjà essouffés.

M. Ladislas Poniatowski. Les jeunes ne nous pardonneraient pas une guerre de tranchées, dans cette enceinte ou ailleurs. C'est pourquoi il n'y a pas une seconde à perdre, pour reconstruire l'entreprise, le marché du travail, et notre économie.

C'est pourquoi les négociations qui vont suivre le vote de cette loi doivent être entamées rapidement. C'est pourquoi le groupe U.D.F. apportera son soutien au Gouvernement et ne votera pas la motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. François Bachelot. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Bachelot. Monsieur le président, messieurs les représentants du Premier ministre (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste*), mes chers collègues, alors que vous êtes, messieurs les représentants du Gouvernement, aux commandes du pays depuis près de quatre-vingt-dix jours, la discussion de cette motion de censure, qui sera et à juste titre, selon les camps politiques, présentée soit comme une nouvelle manœuvre d'obstruction, soit comme la démarche naturelle d'un Parlement qui entend défendre ses droits, présente à nos yeux un autre intérêt : celui de pouvoir faire le point sur l'état du pays et le rapport des forces politiques en présence.

Nous sommes conscients de la gravité de la situation : plus de 3 millions de chômeurs, et des prévisions pessimistes pour la fin de l'année. Votre gouvernement n'a pas réussi à susciter la mobilisation générale des énergies, parce que vous n'avez pas su créer un climat de confiance. Personne ne peut s'en réjouir.

Un député du groupe socialiste. Ils n'ont pas confiance en eux !

M. Alain Vivien. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. François Bachelot. Mais nous sommes conscients, aussi (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*) ... de la tentative de l'opposition de gauche, et c'est naturel, d'assimiler votre échec probable à un échec du libéralisme économique...

M. Gérard Collomb. Eh oui !

M. François Bachelot. ... et de tenter d'apparaître...

M. Alain Vivien. Voilà un discours prometteur !

M. François Bachelot. ... comme la seule solution de recours.

M. Guy Bêche. Tout à fait ! Nous sommes le seul recours !

M. François Bachelot. C'est pourquoi nous jouerons complètement, et sans complaisance, notre rôle d'opposants.

M. Gérard Collomb. Vous êtes des barons !

M. François Bachelot. Ce n'est pas nous qui avons imposé cette situation au pays. C'est vous qui avez défini les limites de votre majorité. A une vaste majorité populaire, vous avez préféré une majorité parlementaire étriquée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) C'est vous qui avez choisi la voie passiste de la cohabitation. Vous êtes totalement responsables des conséquences de ces deux choix.

M. Gérard Collomb. Eh oui !

M. François Bachelot. Notre responsabilité se situe ailleurs.

Un député du groupe socialiste. Allons bon !

M. François Bachelot. Elle se situe au niveau de la cohérence de nos propos. A la gauche, qui a déposé cette motion de censure, nous disons très clairement que nous ne la voterons pas. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Un député du groupe socialiste. Vous nous soulagez !

M. François Bachelot. Tout d'abord, parce qu'elle procède du principe de l'amalgame entre les sujets. Nous avons censuré, en son temps, le Gouvernement lorsqu'il a méprisé le rôle des parlementaires...

M. Gérard Collomb. C'est ce qu'il continue à faire !

M. François Bachelot. ... et imposé le scrutin majoritaire. Point besoin n'était d'y revenir.

En outre, et je vous le dis une nouvelle fois, messieurs de la gauche en vous opposant à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, c'est une véritable censure contre l'emploi que vous proposez. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Un député du groupe socialiste. Mais non !

M. François Bachelot. Les débats l'ont bien montré !

Vous souhaitez conserver la conception qui inspire toute notre législation du travail...

M. Gérard Collomb. Oui !

M. François Bachelot. ... car cette conception, c'est la complexité,...

M. Gérard Collomb. Non !

M. Alain Chénard. Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement !

M. François Bachelot. ... qui, en disqualifiant les salariés, assure une véritable rente de situation aux permanents syndicaux, intermédiaires nuisibles, dans la plupart des cas, aux relations directes entre l'employeur et l'employé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. René Drouin. Alors, vous voulez la féodalité et le retour à l'archaïsme ? Dites-le donc clairement !

M. François Bachelot. Ce faisant, vous êtes logiques avec vous-mêmes, car votre façon d'aider les salariés, c'est de voter contre toutes les lois sociales, c'est d'en mettre plus d'un million au chômage en moins de cinq ans, et c'est d'entretenir la lutte des classes pour éviter toute évolution des relations du travail !

Mme Muguette Jacquaint. La lutte des classes, elle hante vos nuits !

M. François Bachelot. Eh bien, nous avons une autre conception du soutien à apporter aux salariés et, à plusieurs reprises, nous l'avons précisé lors de la discussion.

Au Gouvernement (*Ah ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste*), nous disons non moins clairement que nous avons voté cette loi par cohérence avec nos convictions et nos thèses économiques et non dans un esprit d'un quelconque soutien politique. (*Rires sur les mêmes bancs.*) Nous ne pouvons pas soutenir un gouvernement qui, ni sur le fond, ni dans la forme...

M. Gérard Collomb. Ce n'était pas évident ! Il fallait l'avouer !

M. François Bachelot. ... ne montre une volonté politique de rupture avec le socialisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Sur le fond, pour donner une chance à l'économie de marché et au libéralisme économique, il aurait fallu appliquer une stratégie de mesures convergentes et simultanées pour libérer l'économie, à savoir : déréglementation et, par paquets de plus de dix...

Mme Muguette Jacquaint. Par wagons !

M. François Bachelot. ... pour reprendre une formule à la mode, privatisation des sources d'énergie, des transports, des services, libération totale et immédiate de l'entreprise tant au niveau du crédit, des charges que de la gestion, baisse radicale des charges, en s'attaquant à la gabegie et au surcoût d'une protection sociale médiocre compte tenu des sommes dépensées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. Gérard Collomb. Plus de sécurité sociale !

M. Pierre Forquas. Et la matraque !

M. François Bachelot. Qu'avez-vous fait en quatre-vingt-dix jours ? Des promesses ! Vous annoncez la privatisation d'une entreprise nationalisée pour la fin de l'année !

Mme Muguette Jacquaint. C'est déjà trop !

M. François Bachelot. A cette allure, il vous faudra plus de trente ans pour réussir l'opération. Est-ce sérieux ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

Sur la forme, vous n'arrivez pas ou vous ne voulez pas, je ne sais, vous démarquer de trois travers du socialisme. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

En premier lieu, la subordination au pouvoir syndical. Aujourd'hui, tout se passe comme si M. Bergeron était le Premier ministre de la France. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Hier, c'était M. Maire ! Que Dieu nous préserve, que demain ce ne soit M. Krasucki ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et communiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et M. Gattaz !

M. François Bachelot. Pas plus que la politique de la France ne doit se faire à la corbeille, elle ne doit se faire dans la rue, même si vous êtes, monsieur le ministre, et vous le répétez au Premier ministre, un ancien combattant de 1968, comme se plaît à le rappeler le leader de Force ouvrière.

M. Gérard Collomb. On va tout savoir. Je vais lire *Minute* !

M. François Bachelot. Deuxième travers du socialisme : le double langage. Vous nous tenez en effet un double langage, messieurs, et, pour en faire la démonstration, il suffit de rapprocher le texte de la plate-forme R.P.R. - U.D.F. de vos actes de Gouvernement.

Vous dites : « L'ensemble des prix sera immédiatement libéré. » L'industrie pharmaceutique et les services attendent toujours.

Vous dites : « Nous allons réduire les prélèvements obligatoires qui freinent l'initiative. » Vous faites l'aumône de l'I.G.F. et de quelques points d'impôt sur les sociétés.

Vous ajoutez : « La taxe professionnelle sera profondément réformée. » Or rien, toujours rien !

Vous annoncez : « Nous allons moderniser les critères légaux de représentativité. » La syndicalité traditionnelle est toujours bien en place et les propos de M. Séguin ne sont pas de nature à inquiéter les citadelles syndicales.

M. Philippe Aubergier. Attendez, cela viendra !

M. François Fillon. Vous êtes impatient !

M. François Bachelot. Vous dites : « Les charges entrainées par le lourd fonctionnement des appareils syndicaux seront revues. »

M. Gérard Collomb. Tout cela, ils vont le faire en trois semaines !

M. Philippe Aubergier. Vous avez l'impatience de votre jeunesse, monsieur Bachelot !

M. François Bachelot. « Un statut allégé pour les P.M.E. permettra que s'y développe un dialogue social plus direct. » Rien, toujours rien !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Rien ! Rien !

M. François Bachelot. Vous promettez une modernisation de la protection sociale. Je laisserai les Français qui ont entendu le Premier ministre s'exprimer récemment à la télévision sur le sujet seul juge de ses propos contradictoires.

Dernier travers socialiste, l'approche technocratique des choses. Il fallait sur ce sujet transmettre des convictions. On ne peut être enthousiasmé en s'en tenant à la lecture du code du travail. Enfin l'ambiguïté de certaines déclarations contradictoires à l'intérieur de votre gouvernement a fini de démobiliser vos troupes. Vous ne pouvez reprocher au pays de ne pas être au rendez-vous de la confiance alors que vos élus ne sont même pas au rendez-vous de l'hémicycle pour vous épauler ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vrai !

M. Gérard Collomb. C'est scandaleux !

M. François Bachelot. La conclusion de ce constat, messieurs de la majorité, c'est qu'on ne gouverne pas la France avec des incertitudes !

M. Olivier Stirn. Censurez, alors !

M. François Bachelot. Enfin nous demandons aux Français d'être attentifs à noire démarche et de ne pas se laisser abuser une fois de plus par une certaine désinformation. Nous faisons preuve, au mouvement du Front national, de responsabilité politique !

M. Gérard Collomb. Ah ! C'est le « scoop » !

M. François Bachelot. En effet, nous ne serons jamais les alliés de ceux qui vont à l'encontre des intérêts nationaux ! Mais nous ne serons jamais non plus les godillots de ceux qui discréditent le libéralisme !

Mme Jacqueline Hoffmann. C'est pour cela que vous êtes avec Le Pen !

M. François Bachelot. Nous faisons preuve de responsabilité économique en proposant une nouvelle approche des relations du travail. Le respect des salariés passe, avant tout, par la création d'emplois. Respecter la dignité d'un salarié c'est lui épargner la honte du chômage. Il faut ensuite s'affranchir de la vision d'un code du travail conçu et appliqué dans une perspective de combat. Patrons et employés ne doivent pas transformer ce code en un enjeu social où les uns et les autres ne veulent rien perdre et tout gagner !

A la situation actuelle figée, il faut substituer un schéma qui associe les relations verticales au niveau national entre partenaires sociaux réellement représentatifs...

M. Gérard Collomb. Maréchal, nous voilà !

M. François Bachelot. ... des relations horizontales au niveau de l'entreprise, relations directes entre employeurs et employés, articulées autour de l'idée d'un contrat volontaire d'entreprise...

M. René Drouin. Des travailleurs couchés, voilà ce que vous voulez !

M. François Bachelot. ... qui définit le partage des risques, du profit, des droits et des devoirs, entre employeurs et employés.

Le Front national, authentique mouvement démocratique *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*, qui s'appuie sur un solide électoralat populaire, ce que d'aucuns se plaisent parfois à rappeler avec sarcasme, n'a pas de leçons à recevoir en la matière.

Aujourd'hui, nous ne nous opposerons pas à une loi d'intérêt national. Pour autant, nous sommes pleinement conscients de ce que la suppression de l'autorisation administrative de licenciement n'est qu'un bien faible moyen pour combattre le chômage. C'est en ce sens que nous nous démarquons d'une part de la tendance socialo-communiste, stérile pour les salariés...

M. Gérard Collomb. C'est primaire !

M. François Bachelot. ... et d'autre part, de la tendance gouvernementale qui se contente de demi-mesures qui n'ont rien à voir avec un libéralisme véritable et constructif. Nous nous démarquons, mais nous ne faisons pas obstacle !

M. Olivier Stirn. Alors, vous ne servez à rien !

M. François Bachelot. Ce faisant, nous apparaissions clairement comme la troisième voie, celle d'un vrai libéralisme qui, fort de ses appuis populaires et nationaux, est seul en mesure de relancer l'emploi. Nous ne dissocions pas ce combat pour l'emploi de celui pour la renaissance de la France. En défendant l'identité nationale d'un pays, nous défendons ses salariés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national - [R.N.]*.)

Mme Yvette Roudy. C'est Pétaïn !

M. le président. La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Monsieur le président, messieurs les ministres, chers collègues, au-delà de l'agitation de cet hémicycle (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), que chacun sache ici que le débat auquel nous participons est suivi de très près par tous les Français. Il fait suite à une période de plusieurs années pendant lesquelles des centaines de milliers d'emplois ont été détruits dans ce pays, lequel s'interroge sur les mesures qui vont être prises pour rebâtir une économie. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*.)

M. Guy Béche. Il n'y en a pas !

M. Jacques Godfrain. Ce débat est également suivi par les Françaises et les Français...

M. Gérard Collomb. Il n'y a que vous qui ne l'avez pas suivi !

M. Jacques Godfrain. ...parce qu'ils veulent vérifier la réalité du comportement du parti socialiste. Ils veulent savoir si le discours moderniste qu'il a tenu pendant quelques années était sincère ou pas.

Ce soir, la réponse est donnée au moins à la deuxième question ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Eric Raoult. Le masque est tombé !

M. Jacques Godfrain. Pendant des semaines et des semaines...

M. Gérard Collomb. Pendant huit jours, vous n'étiez pas là, monsieur Godfrain !

M. Jacques Godfrain. ...ce furent l'obstruction systématique, les amendements inutiles, les interruptions de séance. (*Applaudissements sur les mêmes bancs*.)

M. Gérard Collomb. Il ignore ce qui se passe à l'Assemblée !

M. Jacques Godfrain. N'excluons pas, une fois ce texte voté, que d'autres prolongations viennent en gêner l'application dans d'autres enceintes que celle-ci ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*.)

M. René Drouin. On ne vous a jamais vu au cours du débat !

M. Jacques Godfrain. En effet, messieurs, si vous aviez résolu les problèmes économiques posés à notre pays, si vous aviez multiplié les emplois, peut-être seriez-vous aujourd'hui majoritaires.

Vous auriez alors la possibilité de nous donner quelques leçons. Mais, hélas ! les échecs successifs qui ont marqué votre passage au pouvoir font que les discours, par exemple, de M. Collomb, apparaissent comme singulièrement vieux et poussés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste*.)

M. Gérard Collomb. Vous ne les avez pas écoutés puisque vous étiez absent !

M. Eric Raoult. Au musée, Collomb !

M. Jacques Godfrain. Certes, on nous rétorque ici ou là que les socialistes font de l'obstruction, qu'ils empêchent de légiférer, mais que nous l'avons fait aussi en 1981.

C'est vrai ! Nous, lorsque nous étions dans l'opposition, nous avons fait passer aux ministres socialistes de l'été 1981 quelques nuits agitées et prolongées !

M. Gérard Collomb. Ah !

M. Jacques Godfrain. Mais l'expérience a prouvé, devant l'échec des nationalisations, que nous avons raison de le faire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Gérard Collomb. Nous aussi, nous avons raison de le faire : vous verrez dans un an !

M. Jacques Godfrain. Aujourd'hui, puisque votre politique a échoué, vous pourriez pudiquement observer les effets que produira une nouvelle politique (*Applaudissements sur les mêmes bancs*.)

M. Gérard Collomb. A l'année prochaine !

M. Jacques Godfrain. Mais, au fond de vous, après votre échec, vous ne parvenez pas à surmonter votre hystérie idéologique ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*.) Vous ne parvenez pas à imaginer que d'autres mesures que les vôtres puissent redonner du travail aux salariés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jacques Mollick. Soyez sérieux !

M. Jacques Godfrain. Au moment où tous les Français attendent l'élan, la création, le dynamisme...

M. Jacques Mollick. Vous ne pouvez pas les leur donner !

M. Jacques Godfrain. ...vous brisez ces espérances par de médiocres astuces de procédure ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*.)

M. Gérard Collomb. Vous ne savez rien du débat ! Vous êtes disqualifié : vous arrivez après le match !

M. Jacques Godfrain. A la limite, je dirai que vous souhaitez notre échec, même si cet échec est celui des composantes les plus populaires...

M. Gérard Collomb. Lesquelles ?

M. Jean Giovannelli. N'oubliez pas que 90 p. 100 des salariés sont contre votre projet ! C'est la seule réalité !

M. Gérard Collomb. Si vous aviez été là, vous le sauriez !

M. Jacques Godfrain. ... et les plus démunies de la population française. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Mais en m'adressant à vous, mes chers collègues de la majorité, je voudrais vous dire que nous avons un tort : nous n'écoutons pas assez ce que nous disent certains socialistes.

M. Gérard Collomb. C'est vrai ! Et si vous étiez ici plus souvent, vous les entendriez mieux !

M. Jacques Godfrain. Oui, messieurs les socialistes, nous n'avons pas écouté suffisamment l'un des vôtres, en 1978, qui nous avait prévenu que le socialisme, c'était l'archaïsme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Nous aurions dû le croire car c'était vrai. Et c'est toujours vrai car la peinture rapidement délavée du modernisme façon Fabius 1984...

M. Olivier Stirn. Cela devient superficiel !

M. Jacques Godfrain. ... vient aujourd'hui, en disparaissant, démonter les véritables moellons du stock façon Mauroy !

Mme Giada Stievenard. C'est laborieux !

M. Jacques Godfrain. Il est vrai que l'un des vôtres, Mauroy, Premier ministre en 1981...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Monsieur Mauroy !

M. Jacques Godfrain. Il est vrai que M. le Premier ministre Mauroy, en 1981, avait proposé un modèle à la France. Chacun s'en souvient...

M. Jean Giovannelli. C'est le père des Jois Auroux !

M. Jacques Godfrain. ... c'était l'Autriche !

M. Gérard Collomb. Vous pouvez en parler ! Voilà qui fait référence !

M. Jacques Godfrain. Depuis dimanche dernier, combien, sur vos bancs, approuvent M. Mauroy et pensent que l'Autriche est le bon modèle pour la France ?

M. Jacques Mellick. Godfrain et Waldheim, même combat !

M. Jacques Godfrain. Comme le sort est cruel avec vos prophètes, messieurs les socialistes ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Fillon. Présidez, monsieur le président !

M. Jacques Godfrain. Alors que la plupart des pays voisins se mobilisent depuis des années en faveur de l'entreprise, voilà que vous nous imposez un troisième archaïsme...

M. Jacques Mellick. Modèle Waldheim !

M. Jacques Godfrain. Celui d'avoir la prétention de lutter contre le chômage sans créer d'emplois.

M. Gérard Collomb. Beau modèle !

M. François Fillon. C'est malin !

M. Jacques Godfrain. Personne ne peut imaginer dans un pays moderne que le traitement social du chômage suffit à supprimer celui-ci.

M. Jacques Mellick. Obersturmführer Godfrain !

M. Jacques Godfrain. Vous seuls avez cru résoudre cette équation.

Le quatrième archaïsme qui vous marque, c'est que, selon vous, la formule de l'atelier national du XIX^e siècle...

M. Alain Chénard. Qui a fait les plus gros investissements dans les entreprises nationales ?

M. Jacques Godfrain. ... doit s'inscrire dans l'héritage du XX^e siècle socialiste.

Voici qu'en plein XX^e siècle, siècle de mutations, de changements, siècle de l'ouverture, du dynamisme, les Français viennent de vous prendre en flagrant délit de camoufler le chômage... (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Bêche. Les Français ne comprennent pas ce que vous dites !

M. Jacques Godfrain. ... en reconstituant les échecs de 1848.

M. André Labarrère. En 1848, nous n'étions pas nés !

M. Jacques Godfrain. Votre cinquième archaïsme, c'est d'avoir imaginé que les grandes entreprises publiques allaient être des modèles de développement.

M. François Loncle. Vous avez inversé les pages de votre discours !

M. Jacques Godfrain. Au moment où, dans le monde entier, le dynamisme économique s'appuie sur les P.M.E. et les P.M.I., vous avez, quant à vous, cassé l'ambition et parié sur la lourdeur destructrice.

Chers amis de la majorité, vous avez entendu s'exprimer l'archaïsme.

M. François Loncle. Qu'il est mauvais !

M. Jacques Godfrain. Ils vous l'avaient caché pendant trois ans. Lorsque vous nous parliez de l'entreprise, mesdames, messieurs les socialistes, lorsque vous nous parliez de profit, lorsque vous nous parliez de l'investissement...

M. Arthur Dehalne. De toute façon, ils ne savent pas ce qu'ils disent !

M. Jacques Godfrain. ... vous nous mentiez !

Ce soir, il nous a semblé que les principaux contradicteurs de M. Fabius étaient M. Collomb, M. Nallet, M. Delebarre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Au modernisme du socialisme en cachemire...

M. Philippe Bassinet. Jaïoux !

M. Jacques Godfrain. ... les orateurs socialistes ont répondu en évoquant les vieilles lunes séculaires !

M. Jacques Mellick. Ça va, Waldheim ?

M. François Fillon. Mais qu'est-ce qu'il a, celui-là ?

M. Jacques Godfrain. Après avoir fait vieillir la France, vous avez terriblement vieilli, à votre tour, depuis le 16 mars au soir comme vous avez fait vieillir terriblement des milliers de jeunes qui, à un moment de leur vie, avaient cru en votre slogan - souvenez-vous-en - « Changer la vie » !

M. Gérard Collomb. On ne comprend même pas ce qu'il raconte !

M. Jacques Mellick. Bonsoir, Waldheim !

M. Jacques Godfrain. Ce slogan était fait pour leur faire croire que, grâce à vous, ils allaient vivre autrement. Tous ces jeunes, vous les avez trompés, vous avez détruit leur foi, leur dynamisme, leurs ambitions. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Rappelez-vous que 40 p. 100 des jeunes ont voté socialiste ! Votre électorat est le plus archaïque qui soit !

M. Jacques Godfrain. Lorsque l'on a vingt ans et qu'un gouvernement socialiste ne vous offre comme perspective que l'inscription sur de longues listes à l'agence nationale pour l'emploi...

M. Arthur Dehalne. Exact !

M. Jacques Godfrain. ... ou la location de ses forces pendant toute la vie, celle-ci prend un goût amer.

« Le socialisme, un chemin tranquille », a-t-on pu lire sur certaines affiches, en 1981. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Il ne sait même pas lire !

M. Jacques Godfrain. Non ! Le socialisme, c'est le chemin de l'étranger pour Martine Kempf, jeune Française pleine de talent et de qualités qui réussit parfaitement ailleurs parce que vous l'avez chassée...

M. Gérard Collomb. Il commence à avoir des troubles du comportement !

M. Jacques Godfrain. Vos mesures, le découragement généralisé par le socialisme ont fait qu'aujourd'hui elle réussit à 5 000 kilomètres de la France !

M. François Loncle. Lamentable !

M. Jacques Godfrain. Le socialisme, c'est la gestion d'une communauté vers le déclin.

M. Jacques Mellick. Bravo Waldheim !

M. Jacques Godfrain. Quant à nous, nous voulons convaincre un peuple qui doit croire en son avenir. La France mérite mieux que vos théories poussiéreuses...

M. Jacques Mellick. Elle mérite Waldheim !

M. Jacques Godfrain. ... et le Gouvernement mérite la confiance du groupe du R.P.R. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Peyret.

M. Michel Peyret. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, une fois n'est pas coutume, j'introduirai cette explication de vote des députés communistes en faisant un emprunt à la prose patronale. En effet, M. Yvon Gattaz, président du Conseil national du patronat français...

M. André Labarrère. Plus pour longtemps !

M. Michel Peyret. ... vient de souligner dans une lettre adressée à l'ensemble du patronat « l'impatience des chefs d'entreprise qui attendent un changement de cap radical, et voudraient que tout aille plus vite et plus loin ».

Le « patron du C.N.P.F. » observe en outre les changements, non pas conjoncturels, mais structurels qui agitent la société française, notamment en matière économique, et surtout en matière sociale.

La contradiction entre ces deux termes de la lettre n'est qu'apparente. En effet, le « patron des patrons » établit une liste de dispositions prises par votre gouvernement, messieurs les ministres, en sens unique vers le patronat. Nous y trouvons l'exonération des cotisations sociales à compter du 1^{er} mai pour des embauches de jeunes, puis la suppression de l'autorisation administrative de licenciement pour motif économique, laquelle vient d'être adoptée, par un coup de force, en première lecture par notre assemblée et dont M. Jacques Barrot disait tout à l'heure qu'elle était la voie obligée vers davantage de flexibilité - flexibilité qui sera d'ailleurs confortée par ordonnances. Vient ensuite l'annonce de l'assouplissement des seuils sociaux et du seuil fiscal de dix salariés.

Voilà autant de dispositions qui constituent, selon M. Gattaz, un premier train de mesures importantes et cohérentes, et qu'il avoue être, certes le résultat d'une volonté « libérale » du Gouvernement, mais surtout, écoutez-bien ! le résultat des contacts quotidiens du C.N.P.F. avec le Premier ministre, les ministres et leurs cabinets.

Cet aveu considérable devrait sans aucun doute gêner le Gouvernement : qui donc gouverne dans ce pays, sinon le C.N.P.F. et le grand patronat ?

Un député du groupe du R.P.R. Et Krasucki !

M. Michel Peyrot. Voilà en tout cas ce que les travailleurs et la population de notre pays doivent savoir.

Le pseudo-libéralisme de votre gouvernement, ils le rencontrent chaque jour dans les entreprises, dans les quartiers, dans les établissements scolaires : c'est, chaque fois, une attaque frontale contre les droits et les acquis sociaux, contre le pouvoir d'achat des salariés et des retraités, contre celui des familles, contre les conditions de vie et de logement, contre l'éducation. Pas un domaine, en effet, n'échappe à la régression sociale !

Le gel ou la baisse des prix agricoles vient d'être programmé. De nouveaux montants compensatoires sont mis en place et des réductions de productions agricoles sont organisées.

A l'école, de la maternelle à l'université, les établissements vont être soumis à cette loi du capitalisme que constitue la concurrence. Il s'agit bien, pour vous, d'adapter l'école aux exigences du profit patronal.

En matière de logement, vous voulez faire disparaître la notion de logement social. Un mauvais coup va être porté aux locataires par la suppression de la loi de 1948 et par la hausse généralisée des loyers.

La santé elle-même est mise à mal, là encore pour l'adapter aux exigences patronales. Les assurés sociaux vont devoir payer encore plus pour être moins remboursés. Les retraités, les préretraités et les veuves en savent déjà quelque chose puisque vous venez de décider d'annuler la revalorisation prévue.

La volonté d'appropriation et de domination patronale n'ignore pas non plus les services publics puisque le Gouvernement porte des coups aux P. et T. et aux transports collectifs. Il est d'ailleurs significatif qu'aujourd'hui même soit observé un mouvement de grève très important dans les transports parisiens et que, demain, la S.N.C.F. dans son ensemble sera concernée.

Voilà qui montre que les travailleurs ne se laisseront pas faire, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

La culture n'échappe pas à votre vindicte, puisque les crédits sont réduits substantiellement et que la première chaîne de télévision du service public, T.F.1, va être bradée au privé, au détriment de la qualité des programmes et de l'intérêt des téléspectateurs.

Ces exemples révélateurs, dont la liste n'est malheureusement pas exhaustive, illustrent les changements structurels qu'évoquait M. Gattaz.

Le Gouvernement organise un recul social majeur. Les travailleurs et leurs familles en sont les premières victimes. Cette attaque frontale est la résultante à la fois du chantage et des pressions du C.N.P.F., et du renforcement de l'exploitation capitaliste, au nom de l'« intérêt supérieur » du profit.

Or, de 1981 à 1985, les profits s'étaient déjà accrus de 84 p. 100. Une étude de l'O.C.D.E. prévoit qu'ils vont « exploser » en 1986-1987. La Bourse a atteint des sommets. Mais voilà qui est loin de la réalité quotidienne pour des millions de salariés, actifs ou retraités ! Dans le même temps, le nombre des demandeurs d'emploi est passé de deux millions à près de trois millions de personnes !

Il y a un lien étroit entre les mesures consenties au patronat avec, comme corollaire, les sacrifices demandés aux salariés, et la croissance du chômage. Les profits ont augmenté, mais l'investissement a diminué au bénéfice de la spéculation boursière et des exportations de capitaux. Le chômage, lui, a bel et bien augmenté.

Plus le patronat demande, plus il obtient, et plus il en redemande et plus le chômage augmente de nouveau ! Là est l'archaïsme, aussi ancien et anachronique que le capitalisme lui-même !

Au cours de ces dernières années, l'idée d'un modernisme complaisant pour le capitalisme a été développée. Des restructurations industrielles, présentées comme inévitables au

nom de ce modernisme, cherchaient à masquer la nécessité structurelle pour le capitalisme de se réorganiser afin d'augmenter ses profits en surexploitant les couches laborieuses et en se concentrant sur un certain nombre de créneaux aux dépens de l'intérêt national.

Le résultat, s'il a été concluant pour le grand patronat, a été aussi net qu'un couperet pour les travailleurs : le chômage s'est accru dans des proportions considérables, avec tout ce que cela signifie de misères et de drames, et notre potentiel industriel a été affaibli.

Le pouvoir d'achat des salariés a baissé. La protection sociale a diminué, le droit à la retraite peut être désormais remis en cause. Des atteintes ont été portées aux droits et aux acquis des salariés. En outre, une brèche a été ouverte dans le code du travail avec la loi sur la flexibilité.

En six ans, plus de 600 000 emplois ont ainsi disparu sans être remplacés. La même tendance a été enregistrée au début de cette année. La loi permettant au patronat de licencier « jusqu'à dix personnes par mois et par établissement sans autorisation et dans des conditions de procédure beaucoup plus simple de licenciement individuel » - j'ai cité là M. Gattaz - va accélérer le processus de licenciements et, dans l'immédiat, mettre de 50 000 à 60 000 salariés supplémentaires au chômage, alors que l'autorisation administrative les protégeait jusqu'à présent.

Avec l'accroissement du chômage, vous souhaitez précariser et flexibiliser davantage les salariés et le monde du travail. Mise en cause du code du travail, T.U.C., intérim et autres formes de précarité, licenciement sans procédure, acquis remis en cause et atteintes aux libertés constituent autant d'éléments de continuité pour le gouvernement actuel. Il y a deux ans, le grand patronat ne promettait-il pas de créer 320 000 emplois ? Tout ce qu'il demandait en contrepartie lui a, depuis lors, été accordé. Cela ne lui suffit pas : il veut plus. Mais les cadeaux n'ont entraîné que des licenciements et du chômage et, pour 1986, l'I.N.S.E.E. prévoit 200 000 suppressions d'emplois supplémentaires.

C'est bien le système capitaliste qui est en cause, ainsi que ses différents dogmes de gestion et de domination.

Les travailleurs doivent en tirer leçon et considérer qu'il ne suffit pas d'exprimer un espoir comme en 1981 : il faut changer de système, changer de société. La nécessité en grandit tous les jours. A défaut, on le voit, l'accentuation des difficultés est le seul résultat pour eux et pour le pays.

Ainsi, la continuité aggravée dans la gestion au service des intérêts capitalistes et ses conséquences, aggravées elles aussi, apparaissent clairement depuis deux mois.

Des mesures symboliques ont d'ores et déjà été prises : amnistie fiscale pour les fraudeurs, retour à l'anonymat sur l'or, allègement des cotisations sociales pour les patrons, diminution de l'impôt sur les sociétés, suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, levée du contrôle des changes, relèvement de l'impôt fiscal.

En revanche, pour les salariés et pour les familles, le pouvoir d'achat est comprimé, le S.M.I.C. menacé, le traitement des fonctionnaires bloqué. Les taux d'intérêt des caisses d'épargne sont abaissés. Les banques vont faire payer la tenue des comptes. Les tarifs publics sont substantiellement relevés.

Ainsi, l'aggravation de l'inégalité et de l'injustice sociale est flagrante. Le patrimoine national lui-même est bradé avec les dénationalisations.

L'indépendance nationale est plus que jamais en question. Après Tokyo, Reagan apparaît comme le « super-patron » d'une Europe et d'un monde capitaliste dont la France ne constituerait plus qu'une petite région. Notre pays va s'affaiblir encore. Les députés communistes sont en opposition franche, résolue et active, à cette agression.

Seuls le rassemblement et l'action des travailleurs peuvent repousser ces mauvais coups et ceux qui sont en préparation, notamment le « charcutage » électoral qui tend à priver le P.C.F. de sa juste représentation et les projets dangereux pour les libertés publiques.

Seuls, le rassemblement et l'action peuvent faire prévaloir d'autres solutions, telles celles qu'exposait tout à l'heure mon ami Vincent Porelli.

L'expérience douloureuse qui est imposée à notre peuple montre à celui-ci que les communistes avaient dit la vérité : il ne peut y avoir de solution réelle et durable aux problèmes posés en dehors d'une politique nouvelle, s'en prenant aux

fondements même de la société capitaliste, faisant prévaloir d'autres choix que ceux fondés sur le profit et la rentabilité financière.

Tel est le sens de l'engagement des députés communistes, hier comme aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle, poursuivant leur action constante, ils censurent la politique menée actuellement par votre gouvernement sur les conseils du C.N.P.F., et avec l'appui du Front national.

Ils regrettent que la Constitution ne leur permette pas de déposer leur propre texte de censure dont les motivations sur le fond auraient été différentes - tout le monde l'aura compris - de celles du texte qui nous est soumis.

Cela précisé, les députés communistes voteront la motion de censure déposée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Vote sur le motion de censure

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires à ma gauche si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre à MM. les secrétaires, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

J'invite donc MM. les secrétaires à ne déposer dans l'urne que des bulletins blancs ou des délégations « pour ».

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégant.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre E.*)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert. Il sera clos, le jeudi 12 juin 1986 à zéro heure quarante.

(*Le scrutin est ouvert à vingt-trois heures cinquante-cinq.*)

M. le président. MM. les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les secrétaires à se rendre au quatrième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à zéro heure quarante, est reprise à une heure cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure 289

Pour l'adoption 251

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

2

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, relatif à la Nouvelle-Calédonie.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 195, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, n° 98, portant réforme du régime juridique de la presse (rapport n° 193 de M. Michel Péricard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée, le jeudi 12 juin 1986, à une heure cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 2° séance

du mercredi 11 juin 1986

SCRUTIN (N° 185) public à la tribune,

sur la motion de censure déposée par M. Jean Auroux et soixante-deux de ses collègues en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution.

Majorité requise 289

Pour l'adoption 251

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 212.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Ont voté pour

MM.

Adevah-Pauf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Asensi (François)
Auchédé (Rémy)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Badet (Jacques)
Balligand (Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Eardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinnet (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bêche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Besson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)

Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Chanfrault (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau (Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevènement (Jean-Pierre)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clert (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinot (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume (Freddy)
Dessain (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)

Dhaille (Paul)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoux (Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Dunieux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanuelli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fiszbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon (Martine)
Franceschi (Joseph)
Frèche (Georges)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard (Françoise)
Gayssot (Jean-Claude)
Germon (Claude)
Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Mme Gouëriot (Colette)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremelz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)
Hermier (Guy)
Hemu (Charles)

Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Elie)
Mme Hoffmann (Jacqueline)
Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint (Mugette)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarosz (Jean)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Journet (Alain)
Joxe (Pierre)
Kucheida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoinie (André)
Mme Lalumière (Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurissergues (Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-Jacques)
Le Pensec (Louis)
Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
Mahéas (Jacques)

Malandain (Guy)
Malvy (Marin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mercieca (Paul)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henni)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterrand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora (Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mme Neiertz (Véronique)
Mme Nevoux (Paulette)
Notebart (Arthur)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortet (Pierre)
Mme Osselin (Jacqueline)
Patriat (François)
Pen (Albert)
Pénicaud (Jean-Pierre)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyret (Michel)
Pezet (Michel)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Pcrelli (Vincent)
Porthault (Jean-Claude)
Prat (Henni)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)

Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Quilliot (Roger)
Ravassard (Noël)
Raymond (Alex)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart (Jacques)
Mme Roudy (Yvette)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre (Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrat (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schreiner (Bernard)
Schwartzenberg (Roger-Gérard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Mme Stévenard (Gisèle)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn (Dominique)
Mme Sublet (Marie-Josèphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudio (Clément)
Mme Toutain (Ghislaine)
Mme Trautmann (Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

MM. Ansart (Gustave) à M. Asensi (François).
Auchédé (Rémy) à M. Barthe (Jean-Jacques).
Ayrault (Jean-Marc) à Mme Jacq (Marie).
Balligand (Jean-Pierre) à M. Labarrère (André).
Bapt (Gérard) à M. Le Déaut (Jean-Yves).
Barailla (Régis) à M. Ledran (André).
Bérégovoy (Pierre) à M. Le Garrec (Jean).
Bernard (Pierre) à M. Laborde (Jean).
Besson (Michel) à M. Welzer (Gérard).
Bocquet (Alain) à M. Combrisson (Roger).
Bonnet (Alain) à M. Saint-Pierre (Dominique).
Mme Bouchardeau (Huguette) à Mme Lecuir (Marie-France).
MM. Castor (Elie) à M. Lemoine (Georges).
Cathala (Laurent) à M. Lengagne (Guy).
Césaire (Aimé) à M. Malvy (Martin).
Chanfrault (Guy) à M. Mellick (Jacques).

Charzat (Michel) à M. Mermaz (Louis).
 Chevallier (Daniel) à Mme Leroux (Ginette).
 Chevènement (Jean-Pierre) à M. Mexandeau (Louis).
 Colin (Georges) à M. Métais (Pierre).
 Colonna (Jean-Hugues) à M. Michel (Claude).
 Crépeau (Michel) à M. Schwartzberg (Roger-Gérard).
 Darinot (Louis) à M. Stirn (Olivier).
 Dessein (Jean-Claude) à M. Ortel (Pierre).
 Dumont (Jean-Louis) à Mme Osselin (Jacqueline).
 Emmanuelli (Henri) à M. Destrade (Jean-Pierre).
 Fabius (Laurent) à M. Bartoloue (Claude).
 Faugaret (Alain) à Mme Neiertz (Véronique).
 Fiterman (Charles) à M. Giard (Jean).
 Fleury (Jacques) à Mme Roudy (Yvette).
 Franceschi (Joseph) à Mme Nevoux (Paulette).
 Frêche (Georges) à M. Nallet (Henri).
 Fuchs (Gérard) à M. Patriat (François).
 Mme Gaspard (Françoise) à M. Oehler (Jean).
 M. Gaysot (Jean-Claude) à M. Deschamps (Bernard).
 Mme Goeuriot (Colette) à Mme Hoffmann (Jacqueline).
 MM. Gouze (Hubert) à M. Ravassard (Noël).
 Gremetz (Maxime) à M. Hage (Georges).
 Hernu (Charles) à M. Quilès (Paul).
 Hoarau (Elle) à M. Jarosz (Jean).
 Huguet (Roland) à M. Santrot (Jacques).
 Jalton (Frédéric) à M. Auroux (Jean).
 Jospin (Lionel) à M. Strauss-Kahn (Dominique).
 Journet (Alain) à Mme Sicard (Odile).
 Joxe (Pierre) à M. Souchon (René).
 Kucheida (Jean-Pierre) à M. Wacheux (Marcel).
 Laignel (André) à Mme Soum (Renée).
 Mme Lalumière (Catherine) à Mme Sublet (Marie-Josèphe).
 MM. Lambert (Jérôme) à Mme Toutain (Ghislaïne).
 Lang (Jack) à Mme Stiévenard (Gisèle).
 Laurain (Jean) à Mme Trautmann (Catherine).
 Laurissergues (Christian) à M. Garmendia (Pierre).
 Le Drian (Jean-Yves) à M. Giovannelli (Jean).
 Lefranc (Bernard) à Mme Avice (Edwige).
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice) à M. Billardon (André).
 Maheas (Jacques) à M. Bardin (Bernard).
 Marchais (Georges) à M. Bordu (Gérard).
 Mas (Roger) à M. Béche (Guy).
 Mauroy (Pierre) à M. Boucheron (Jean-Michel) (Charente).
 Menga (Joseph) à M. Beaufils (Jean).
 Mercieca (Paul) à M. Le Meur (Daniel).
 Metzinger (Charles) à M. Besson (Louis).
 Michel (Henri) à M. Pesce (Rodolphe).
 Michel (Jean-Pierre) à M. Bockel (Jean-Marie).
 Montdargent (Robert) à M. Chomat (Paul).
 Mme Mora (Christiane) à M. Bourguignon (Pierre).

MM. Moulinet (Louis) à M. Bonrepaux (Augustin).
 Moutoussamy (Ernest) à M. Peyret (Michel).
 Natiez (Jean) à M. Bellon (André).
 Notebart (Arthur) à Mme Cresson (Edith).
 Pen (Albert) à M. Chapuis (Robert).
 Pénicaut (Jean-Pierre) à M. Delehedde (André).
 Pierret (Christian) à M. Brune (Alain).
 Poperen (Jean) à M. Borel (André).
 Porelli (Vincent) à M. Reyssier (Jean).
 Portheault (Jean-Claude) à M. Durupt (Job).
 Proveux (Jean) à M. Dehoux (Marcel).
 Queyranne (Jean-Jack) à M. Collomb (Gérard).
 Raymond (Alex) à M. Bonnemaison (Gilbert).
 Richard (Alain) à M. Coffineau (Michel).
 Rigal (Jean) à M. Zuccarelli (Emile).
 Rimbault (Jacques) à Mme Jacquaint (Muguette).
 Rocard (Michel) à M. Chupin (Jean-Claude).
 Sainte-Marie (Michel) à M. Cambolive (Jacques).
 Sarre (Georges) à M. Delebarre (Michel).
 Schreiner (Bernard) à M. Drouin (René).
 Siffre (Jacques) à M. Pezet (Michel).
 Sœur (Jean-Pierre) à M. Grimont (Jean).
 Théaudin (Clément) à M. Florian (Roland).
 Vergès (Paul) à M. Roux (Jacques).

Mises au point au sujet de précédents scrutins

A la suite du scrutin n° 170 sur l'article 3 du projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement (dépôt d'un projet de loi définissant les procédures destinées à vérifier le respect des règles de consultation du personnel et d'élaboration des plans sociaux) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 7 juin 1986, p. 1926), M. Jean Diebold, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin n° 181 sur l'article 4 du projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement modifié par les amendements n° 4, 5 sous-amendé et 7 de la commission des affaires culturelles (vote bloqué) (définition des cas dans lesquels l'autorisation administrative de licenciement est supprimée dès la publication de la loi et aménagement d'une période transitoire) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 8 juin 1986, p. 2014), M. Jean Diebold, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin n° 182 sur les articles 1, 2 et 5 modifié par l'amendement n° 8 de la commission, l'amendement n° 10 corrigé de la commission après l'article 5, et sur l'ensemble du projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement (vote bloqué) (première lecture) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 8 juin 1986, p. 2014), M. Jean Diebold, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)